

**RAPPORT
D'ACTIVITE ET
FINANCIER
SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2020**



SOMMAIRE

Rapport d'Activité et Financier au 30 juin 2020	pages 3-25
Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2020	pages 26-76
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020	pages 77-80

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE ET FINANCIER AU 30 JUIN 2020

Avertissement :

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et en particulier des déclarations prospectives relatives à la nouvelle stratégie de la Société et à ses objectifs, à la taille potentielle et aux facilités d'accès relatives au marché de la PBC, au résultat espéré de l'essai de phase 3 ELATIVE évaluant elafibranor dans la PBC et au délai envisagé pour terminer cet essai, au succès d'un lancement commercial d'un test de diagnostic intégrant la technologie NIS4 par notre partenaire Labcorp, à notre capacité à mettre en œuvre et au bénéfice de plans de restructurations, incluant un projet de réduction de nos effectifs, à notre capacité à réduire significativement durant les prochaines années nos dépenses opérationnelles et notre consommation de trésorerie prévisionnelle et à notre capacité à modifier les termes de nos obligations convertibles. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des outils de diagnostic, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au chapitre 2 « Facteurs de Risques et Contrôle Interne » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé le 27 mai 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui est disponible sur les sites internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf.org) (« Document d'Enregistrement Universel ») et qui ont été revus comme indiqué la Section 8 du présent rapport et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), dont le Document de Form 20-F déposé auprès de la SEC à la même date, et dans les documents et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ou rendus publics par ailleurs par la Société.

De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur.

Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication du présent rapport. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans le présent rapport, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET DE SES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE R&D

GENFIT est un groupe biopharmaceutique (ci-après, le « **Groupe** » ou « **GENFIT** » ou la « **Société** »), composé des sociétés GENFIT SA et de ses deux filiales détenues à 100% (GENFIT CORP et GENFIT PHARMACEUTICALS) engagé dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques et métaboliques et conduisant des essais cliniques de stade avancé. Fort d'une histoire riche d'un solide héritage scientifique développé durant deux décennies, le Groupe est un pionnier de la découverte et du développement de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires. Abordant la prise en charge des patients atteints de maladies hépatiques à travers une approche intégrée, GENFIT développe en outre une technologie nouvelle de diagnostic pour aider à l'identification de patients à risques de développer la stéatohépatite non alcoolique (ci-après « NASH ») demeurant longtemps asymptomatique malgré la progression de leur maladie.

Notre métier est de faire progresser ces solutions thérapeutiques et diagnostiques vers leur mise à disposition pour les patients. Pour cela, nous avons développé un plateau technique étendu dans nos domaines thérapeutiques d'expertise, et mis en place des collaborations privilégiées avec des experts académiques ou des sociétés spécialisées ayant des compétences complémentaires aux nôtres.

Notre activité dans le domaine de la recherche et du développement (ci-après, « **R&D** ») s'appuie sur plusieurs domaines d'excellence :

- une expertise clinique dans nos aires thérapeutiques d'intérêt avec la connaissance fine des pathologies;
- une science pointue de la régulation des gènes, qui est au centre de notre compréhension des mécanismes biologiques ;
- une grande maîtrise technologique de l'ensemble des moyens et des méthodes pour étudier et contrôler ces mécanismes, avec une exigence permanente de transversalité entre les modèles propres aux animaux et ceux propres à l'Homme. Grâce à notre plateau technique, nous pouvons mener l'ensemble des études depuis la validation de nouvelles cibles thérapeutiques, jusqu'aux essais dans des modèles précliniques permettant d'apporter la preuve de la pertinence thérapeutique d'un nouveau produit en passant par :
 - la mise en place de l'ensemble des tests et cascades de criblage,
 - l'identification de composés originaux visant de nouveaux mécanismes d'action, et
 - la génération de séries de petites molécules qui sont conçues pour induire des réponses biologiques spécifiques.

Au-delà de ces savoir-faire en amont du processus de R&D, nous disposons de l'expertise nécessaire pour coordonner et gérer les études précliniques réglementaires notamment de toxicologie, de pharmacocinétique et d'ADME (Absorption, Distribution, Métabolisme et Excrétion), mais également les développements et productions de principes actifs et produits finis, et ce, sur tout le parcours du développement du médicament. Les compétences fortes que nous avons bâties dans ces domaines, nous permettent, à chaque étape, de garantir un transfert optimisé de nos savoir-faire vers nos prestataires spécialisés qui prendront en charge les études et les productions, tout en nous assurant de leur valeur.

Nous avons évalué en particulier notre candidat-médicament le plus avancé, *elafibranor* (double agoniste des récepteurs nucléaires *PPAR alpha* et *PPAR delta*) en tant que traitement potentiel de la NASH dans le cadre d'un essai clinique pivot de phase 3 (baptisé « **RESOLVE-IT** ») dont les premiers résultats intermédiaires obtenus en mai 2020 n'ont pas permis de démontrer d'effet statistiquement significatif sur le critère d'efficacité principal de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose. Ce résultat nous a conduit, après un examen approfondi de la totalité des données, à engager les opérations de clôture de RESOLVE-IT à la fin du mois de juillet et, en septembre, à engager celles d'un certain nombre d'essais associés parmi lesquels, principalement, notre essai dans la NASH pédiatrique et notre essai de phase 2 sur la composition des graisses hépatiques du foie. De la même manière et pour les mêmes raisons, nous avons décidé de ne pas poursuivre notre programme de combinaisons dans la NASH avec *elafibranor*.

Toutefois, nous poursuivons nos efforts dans la NASH via notre technologie diagnostique baptisée NIS4. La NASH est une maladie du foie qui touche des millions de personnes et peut, à terme, conduire à des pathologies très sévères comme une cirrhose, une insuffisance hépatique, un cancer du foie et de façon ultime peut nécessiter le recours à une transplantation. Elle est la deuxième cause de greffe du foie aux Etats-Unis derrière l'hépatite C, et devrait bientôt en devenir la principale cause. Le problème de santé publique représenté par la NASH est d'autant plus considérable que la maladie est très largement sous-diagnostiquée du fait du manque d'outils de diagnostic non-invasifs suffisamment précis pour identifier ceux qui présentent une fibrose significative à avancée et qui sont les plus à risques de voir leur NASH progresser. La NASH est en effet une pathologie silencieuse dans laquelle les patients ne montrent généralement aucun symptôme spécifique au foie avant les premiers signes d'insuffisance hépatique. A ce jour, la biopsie du foie est l'examen standard qui permet de poser le diagnostic de la maladie ; une procédure à la fois couteuse et invasive. Ces limites, ainsi que la variabilité des pratiques cliniques et la gestion des priorités par les médecins, concourent à un sous-dépistage de la NASH. C'est la raison pour laquelle nous avons développé la technologie de diagnostic sanguin NIS4, basée sur le développement d'un nouvel algorithme intégrant l'utilisation de 4 biomarqueurs associés à la NASH (alpha2-macroglobuline (A2M), miR-34a-5p, YKL-40 et HbA1c) en un seul et même score qui peut être utilisé pour soutenir la prise de décision médicale. Nous et nos partenaires voulons permettre aux patients et à leurs médecins d'accéder à cette technologie et nous pensons que celle-ci pourrait répondre au besoin urgent de disposer d'un test non invasif, peu coûteux, facile d'accès et validé, permettant d'identifier ceux d'entre eux qui présentent une NASH avec une fibrose significative à avancée et qui devraient bénéficier d'une prise en charge,

et ainsi, de réduire le recours à la biopsie hépatique. Nous avons signé un premier accord de licence avec notre partenaire Labcorp en janvier 2019 pour permettre à Labcorp de développer et de commercialiser NIS4 dans le champ de la recherche clinique à cette fin via Covance, sa filiale spécialisée dans le développement de candidats-médicaments. Depuis, Covance, a réalisé des progrès significatifs dans le déploiement de l'utilisation de NIS4 dans plusieurs essais cliniques conduits par de grands acteurs de l'industrie pharmaceutique. Très récemment en outre, nous avons signé un nouvel accord pour permettre à Labcorp de développer et de commercialiser un *Laboratory Developed Test* (ci-après « **LDT** ») intégrant notre technologie NIS4 pour son utilisation en tant que test clinique diagnostique de routine aux Etats-Unis et au Canada.

A la différence des *In Vitro Diagnostic tests* (ci-après « **IVD** ») qui sont soumis à la même réglementation que les dispositifs médicaux et nécessitent un accord préalable de la Food & Drug Administration aux Etats-Unis (ci-après la « **FDA** ») avant leur mise sur le marché, un LDT ne nécessite pas un tel accord de la FDA, mais impose que le laboratoire pratiquant le test ait été certifié selon la norme CLIA (certification dont bénéficie notre partenaire Labcorp).

Nous évaluons également *elafibranor* en tant que traitement potentiel de la Cholangite Biliaire Primitive (« **PBC** ») dans le cadre d'un essai clinique international de phase 3 (baptisé « **ELATIVE** »). Ce programme est indépendant de celui d'*elafibranor* dans la NASH puisque la PBC est une maladie hépatique auto-immune sans aucun rapport avec les origines métaboliques de la NASH. Chronique et évolutive, la PBC résulte de la destruction progressive des petits canaux biliaires intra-hépatiques. Lorsque ces canaux sont détruits, la bile qui transite normalement vers l'intestin grêle pour faciliter la digestion et l'élimination des déchets s'accumule dans le foie, contribue ainsi à l'inflammation et à la fibrose hépatique. Les premiers symptômes sont une fatigue généralisée et l'apparition de prurit ou de démangeaisons. Sans traitement, la PBC conduit généralement à la cirrhose, à la défaillance hépatique et nécessite une transplantation.

La PBC est une maladie du foie dont la prévalence est d'environ 40 cas pour 100 000 personnes à l'échelle mondiale, mais ce chiffre ne cesse de croître. Ainsi, aux Etats-Unis, la prévalence de la PBC est passée de 21,7 à 39,2 cas pour 100 000 personnes entre 2006 et 2014.

Même si certains médicaments permettent de ralentir sa progression, il n'existe actuellement aucun traitement pour soigner la PBC. Longtemps, l'*ursodiol*, un médicament contenant de l'acide ursodésoxycholique (« **UDCA** ») a été la seule solution thérapeutique homologuée par la FDA pour le traitement de la PBC. Même si l'*ursodiol* est le traitement de première intention, jusqu'à 40% des patients n'y répondent pas ou y répondent insuffisamment et, au surplus, 5 à 10% des patients ne tolèrent pas le médicament. En 2016, la FDA a approuvé l'acide obéticholique, commercialisé sous le nom d'*Ocaliva* pour le traitement de la PBC en association avec l'UDCA chez les adultes ayant une réponse insuffisante à l'UDCA ou en monothérapie chez les adultes ne tolérant pas l'UDCA. Néanmoins, le prurit et la survenue de lésions hépatiques graves ou mortelles provoquées par l'administration d'*Ocaliva*, qui ont conduit la FDA à faire apposer un « Boxed Warning » sur son label, restent préoccupants et c'est la raison pour laquelle, nous estimons qu'il existe toujours un besoin médical important de thérapies nouvelles, soit parce que les traitements actuels se montrent inefficaces chez un grand nombre de patients PBC, soit parce qu'ils causent d'importants effets secondaires ou parce qu'ils présentent des risques de sécurité d'emploi. Ainsi, le marché de deuxième intention dans la PBC pourrait potentiellement atteindre \$1 milliard selon certaines estimations¹.

Les résultats positifs de l'essai de phase 2 obtenus par *elafibranor* dans la PBC, présentés en Avril 2019 dans le cadre de l'*International Liver Congress 2019* organisé par l'EASL (*European Association for the Study of the Liver*) ont constitué un rationnel solide pour lancer le programme de phase 3 d'évaluation d'*elafibranor* dans cette indication. *Elafibranor* a en effet atteint le critère d'évaluation principal qui était l'évolution relative de la concentration sérique d'alkaline phosphatase (ci-après, « **ALP** ») par rapport à la concentration de base avant traitement après 12 semaines de traitement. Ainsi, les deux doses d'*elafibranor* ont démontré une diminution de la concentration moyenne d'ALP versus placebo de -52% pour la dose de 80 mg et de -44% pour 120 mg ; ce qui représente un effet statistique très significatif. Sur le critère composite utilisé pour l'enregistrement d'*Ocaliva*, *elafibranor* a atteint en outre des taux de réponse nettement plus importants que celui obtenu avec le placebo à savoir 67% versus 6,7% pour la dose à 80 mg et 79% versus 6,7% pour la dose à 120 mg. Enfin,

¹ Etude de marché réalisée par la Société IQVIA, cabinet expert dans le domaine des sciences de la vie et de l'industrie pharmaceutique

une tendance positive sur le prurit – symptôme majeur de la PBC – a également été observée mais restera à confirmer dans l’essai de phase 3 ELATIVE en cours. La première visite du premier patient de l’essai ELATIVE a eu lieu le 24 septembre 2020.

L’essai ELATIVE est un essai de phase 3 en double aveugle, randomisé, contre placebo, comprenant une période d’extension de long terme (*Long Term Extension*, ci-après « **LTE** ») en *Open Label* visant à évaluer l’efficacité et la sécurité d’emploi d’*elafibranor* à la dose journalière de 80mg contre placebo chez des patients PBC ne répondant pas ou imparfaitement à l’UDCA ou y étant intolérants. Durant la période en double aveugle, les patients seront randomisés selon un ratio 2:1 ; 100 patients se voyant administré *elafibranor* à la dose de 80mg et 50 patients se voyant administré un placebo.

Après la période en double aveugle, tous les patients se verront administrés *elafibranor* à la dose de 80mg par jour pendant 5 ans au plus au titre de la LTE.

Le critère principal utilisé pour évaluer la réponse à *elafibranor* à l’issue des 52 semaines de traitement est défini par les paramètres biologiques suivants : ALP < 1.67 x *Upper Limit of Normal* (ci-après, « **ULN** ») et bilirubine totale < ou égal à ULN et diminution de l’ALP supérieure à 15%. Les critères d’évaluation secondaires de réponse au traitement comprennent la normalisation de l’ALP après 52 semaines et l’évolution du prurit par rapport à la valeur initiale observée durant les 52 semaines de traitement grâce au *PBC Itch. NRS score*.

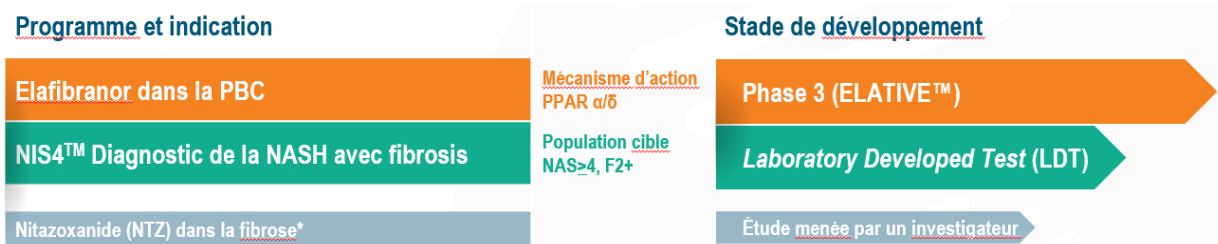
Les droits de développement et de commercialisation d’*elafibranor* tant dans la PBC que dans la NASH ont été cédés à la société *Terns Pharmaceuticals* (ci-après, « **TERNs** ») pour la région de la Grande Chine dans le cadre d’un accord de collaboration et de licence signé en juin 2019.

Nous menons également des recherches sur *nitazoxanide* (ci-après, « **NTZ** »), en particulier pour le traitement de la fibrose hépatique. La fibrose hépatique progressive peut résulter de maladies hépatiques chroniques de différentes étiologies, y compris une infection virale, une maladie hépatique d’origine alcoolique et la NASH. De nombreuses études ont démontré en particulier que les patients NASH présentent un risque accru de développer des complications hépatiques, avec un stade d’avancement de la fibrose contribuant de manière significative à l’augmentation de ce risque. La cirrhose est le stade terminal de la fibrose hépatique progressive qui entraîne plus d’un million de décès par an dans le monde. Les coûts annuels directs et indirects liés à la cirrhose dépassent 12 milliards de dollars rien qu’aux Etats-Unis et il est extrêmement urgent de mettre à disposition des patients des médicaments anti-fibrotiques pour prévenir la progression de la fibrose vers la décompensation hépatique et les morbidités associées.

Notre programme de recherche destiné à découvrir de nouvelles molécules anti-fibrotiques, qui a mis notamment l’accent sur la fibrose hépatique, a permis d’identifier *NTZ* grâce à une approche dite de screening phénotypique combinée à l’utilisation d’une bibliothèque de composés comptant des médicaments homologués par la FDA. A la suite de ce profilage, nous avons identifié *NTZ*, actuellement commercialisé et prescrit aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays en tant que traitement anti-parasitaire dont nous pensons qu’il peut être repositionné pour le traitement de la fibrose hépatique. Après qu’il ait démontré une activité anti-fibrotique prometteuse dans nos modèles pathologiques précliniques et dans des fibroblastes humains de différents organes, nous avons annoncé en décembre 2018 qu’un essai clinique avait été lancé à l’initiative du Docteur Stephen Harrison – un investigateur clinique travaillant avec notre société, afin d’évaluer l’innocuité et l’efficacité de *NTZ* pour les patients atteints de fibrose de stade 2 ou 3 induite par la NASH. Cet essai est en cours à la date du présent rapport.

Suite à notre décision de mettre fin à tout développement d’*elafibranor* dans la NASH et de concentrer nos efforts sur nos deux priorités stratégiques principales (Développement d’*elafibranor* dans la PBC et Développement de NIS4 dans le diagnostic de la NASH), un travail de rationalisation de nos efforts précliniques a été engagé et a conduit à ne poursuivre que ceux strictement nécessaires à ces deux priorités. Dans ce cadre, nous avons décidé en particulier de stopper tout investissement dans notre programme de développement préclinique TGFTX1 et de cesser les travaux précliniques réalisés dans le cadre du programme de développement de combinaisons avec *elafibranor* dans la NASH.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux programmes sur lesquels nous continuons à travailler à l'issue de ce processus de revue et à la date du présent rapport.



Les travaux de recherche que nous réalisons sur le potentiel de *NTZ* sont menés parallèlement à l'essai clinique en cours conduit indépendamment par le Docteur Stephen Harrison (« investigator-led study » ou « investigator-initiated trial ».)

Nous détenons les droits rattachés à l'ensemble de ces programmes à l'échelle mondiale, dont certains ont été licenciés à nos partenaires Labcorp/Covance, d'une part, et à TERNs, d'autre part.

La Société GENFIT SA a été co-fondée en 1999 par l'actuel Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Mouney. Son Directeur Général est Monsieur Pascal Prigent, qui a pris ses fonctions le 16 septembre 2019.

L'équipe de direction et les membres du Conseil d'Administration de la Société disposent d'une grande expérience acquise auprès des plus importantes sociétés de biotechnologies, de grands groupes pharmaceutiques et d'institutions universitaires.

Le Président de notre Conseil Scientifique, le Professeur Bart Staels, est l'un des cofondateurs de la Société et un expert mondialement reconnu dans le domaine des récepteurs nucléaires. Ce Conseil est composé de leaders d'opinions de renommée internationale dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires, avec un prisme particulier dans le domaine des affections hépatiques et gastro-entérologiques.

Au 30 juin 2020, le Groupe compte environ 200 salariés sur nos différents sites basés à Lille et à Paris (France) et à Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis).

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B – ISIN : FR0004163111) et depuis mars 2019, sur le Nasdaq Global Select Market aux Etats-Unis sous la forme d'*American Depositary Shares* (chacune représentant une action ordinaire) sous le symbole commun « GNFT ».

2. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2020 ET PRINCIPAUX EVENEMENTS POST-CLOTURE

2.1 Programmes de Recherche & Développement de la Société durant le 1^{er} semestre et post-clôture

- *Programme de développement d'elafibranor dans la NASH*

Essai de Phase 3 RESOLVE-IT dans la NASH

Au mois de février, la Société a annoncé que la dernière visite du dernier patient de la cohorte de l'essai destinée à obtenir l'approbation accélérée de mise sur le marché avait été réalisée dans les temps et que la base de données de l'essai serait verrouillée avant la fin du mois de février. Elle a annoncé par ailleurs à la fin du mois de mars 2019 qu'en dépit de la pandémie liée à la COVID-19, elle avait décidé de poursuivre la phase d'extension de l'essai RESOLVE-IT grâce à la mise en place de mesures permettant d'assurer la sécurité des patients déjà inclus dans l'étude.

Au mois de mai, la Société a annoncé les principaux résultats de l'analyse intermédiaire de l'essai clinique de phase 3 RESOLVE-IT évaluant l'efficacité de l'administration quotidienne d'*elafibranor* à la dose de 120 mg chez des adultes atteints de NASH.

L'essai clinique de Phase 3 évaluait les effets d'*elafibranor* en comparaison avec un placebo chez 1070 patients (population ITT) avec une NASH déterminée par biopsie et définie comme un NAS (*NALFD Activity Score* ou Score d'activité de la NAFLD) supérieur ou égal à 4 et un stade de fibrose de 2 ou 3. Les patients étaient randomisés en 2 pour 1, recevant quotidiennement soit *elafibranor* à la dose de 120 mg soit un placebo, avec une biopsie de suivi à la 72^{ème} semaine afin de mesurer l'évolution des critères histologiques (résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose, ou amélioration de la fibrose d'au moins un stade).

La résolution de la NASH est définie par un score de ballooning à 0 et un score sur l'inflammation à 0 ou 1 et la non aggravation de la fibrose correspond à un score de fibrose qui n'augmente pas.

L'essai n'a pas atteint le critère d'évaluation principal prédéfini de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose dans la population ITT. Dans la population ITT, 19,2% des patients traités avec *elafibranor* (N=138) ont atteint la résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose contre 14,7% des patients ayant reçu le placebo (N=52) (p=0.07).

Sur le critère secondaire clé d'amélioration de la fibrose d'au moins un stade dans la population ITT, 24,5% des patients traités par *elafibranor* (N=176) ont atteint l'amélioration de la fibrose d'au moins un stade, contre 22,4% (N=79) de ceux recevant un placebo (p=0,445).

Aucune différence statistiquement significative par rapport au placebo n'a été atteinte sur les autres critères secondaires clés liés aux paramètres métaboliques qui étaient les triglycérides, cholestérol non-HDL, cholestérol HDL, HOMA-IR chez les patients non diabétiques et HbA1c chez les patients diabétiques.

Le bon profil de sécurité d'emploi et de tolérabilité d'*elafibranor* constaté lors des essais cliniques précédents s'est avéré semblable à celui observé dans ces résultats intermédiaires de RESOLVE-IT ; ce qui est encourageant pour l'essai clinique de phase 3 en cours évaluant *elafibranor* dans la PBC (voir ci-après).

Bien que ces résultats intermédiaires rendent impossibles l'approbation accélérée recherchée d'*elafibranor* dans la NASH via la procédure dite de « *Subpart H* » de la FDA et d'« autorisation conditionnelle » de l'Agence Européenne des Médicaments en Europe (ci-après, la « **AEM** »), la Société a annoncé également au mois de mai vouloir revoir les données détaillées dans leur intégralité et conduire d'autres analyses destinées à comprendre pourquoi les taux de réponse du bras placebo ont été plus élevés que ceux attendus avant de prendre une décision sur la suite à donner à l'essai RESOLVE-IT.

Le 22 juillet 2020 et à la suite de la revue détaillée de l'intégralité des données issues de l'analyse des résultats intermédiaires de RESOLVE-IT, la Société a conclu que l'investissement nécessaire à la poursuite de l'essai

n'était pas justifié au regard de la probabilité de générer des résultats suffisants pour obtenir une approbation réglementaire d'*elafibranor* aux Etats-Unis et en Europe dans l'indication NASH. La Société a donc annoncé qu'elle se rapprocherait des investigateurs de l'essai RESOLVE-IT pour accélérer le processus de clôture de l'étude. Ce processus en cours à la date du présent rapport va durer encore plusieurs mois. La Société a également annoncé qu'elle rencontrerait les agences règlementaires pour partager avec elles les enseignements clés de l'essai, incluant les résultats de la relecture des biopsies hépatiques qui aideront à mieux comprendre la variabilité entre différents lecteurs de biopsie et ses impacts. Cette décision prise, la Société a en outre déclaré concentrer désormais ses efforts sur ses deux programmes phares, à savoir le développement d'*elafibranor* dans la PBC et le développement commercial de la technologie NIS4 dans le domaine du diagnostic de la NASH.

Essai dans la NASH pédiatrique, essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie et programme de combinaison thérapeutique avec *elafibranor* dans la NASH

A la fin du mois de mars et en raison de la pandémie liée à la COVID-19, la Société avait annoncé :

- avoir suspendu les recrutements de patients pour l'essai PK/PD dans la NASH pédiatrique ainsi que pour l'essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie ;
- avoir suspendu le lancement de l'étude de phase 2 de combinaisons de traitements dans la NASH avec *elafibranor*.

En septembre et suite à sa décision de mettre fin à tout développement d'*elafibranor* dans la NASH, nous avons décidé d'engager les opérations de clôture de l'essai PK/PD dans la NASH pédiatrique ainsi que de l'essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie.

Considérant que les essais cliniques dans la NASH impliquent beaucoup de patients, sont longs et très coûteux et que le contexte règlementaire et concurrentiel de cette aire thérapeutique ne cesse d'évoluer, la Société a considéré que le rapport coût / probabilité de succès était trop défavorable pour envisager de poursuivre un quelconque développement d'*elafibranor* dans la NASH.

Autres essais de phase 1

La Société avait par ailleurs annoncé en mars, dans le contexte de la pandémie liée à la COVID 19, la suspension de l'ensemble des essais de phase 1 en cours ou programmés, dont les essais de pharmacocinétique, d'interactions alimentaires et de bioéquivalence nécessaires au dépôt d'une demande d'approbation de mise sur le marché d'*elafibranor*.

Depuis, et suite à sa décision de mettre fin à tout développement d'*elafibranor* dans la NASH, les décisions suivantes ont été prises concernant ces essais, dont les résultats de certains devront faire partie du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'*elafibranor* dans la PBC :

- les essais de pharmacocinétique et d'interaction médicamenteuse ont repris ;
- l'essai de bioéquivalence a redémarré ;
- l'essai d'interaction alimentaire démarrera en 2021.

○ ***Programme de développement de phase 3 d'elafibranor dans la PBC***

En raison de la pandémie liée à la COVID-19, la Société avait également annoncé au mois de mars qu'elle avait été contrainte de différer le démarrage de l'essai de phase 3 chez les patients atteints de PBC.

Au mois de septembre, la Société a annoncé que la première visite du premier patient de l'essai de phase 3 ELATIVE avait eu lieu. Des mesures appropriées seront prises parmi lesquelles la mise en place de rendez-vous virtuels, d'évaluations biologiques réalisées par des laboratoires locaux, la livraison du candidat-médicament au domicile des patients pour assurer, quand cela sera nécessaire, la sécurité des participants à l'essai.

○ **Programme de Diagnostic dans la NASH (NIS4)**

Durant le premier semestre, la technologie NIS4 développée dans le domaine du diagnostic de la NASH a été déployée dans le domaine de la recherche clinique via Covance. Malgré un intérêt très marqué pour cette technologie, la Société a annoncé à la fin du mois de mars que son utilisation pourrait être freinée en raison de délais potentiellement rencontrés par certains des sponsors des essais du fait de la pandémie liée à la COVID-19.

Au mois d'août, la Société a annoncé que les données décrivant la dérivation et la validation de la technologie NIS4 avaient été acceptées pour publication dans *The Lancet Gastroenterology & Hepatology*. Cette publication détaille le développement et la validation clinique de l'algorithme NIS4 par rapport à la biopsie hépatique utilisée comme référence diagnostique dans deux populations indépendantes comprenant des données issues de plus de 700 patients. Outre sa haute performance globale dans l'identification des patients NASH à risques, la technologie NIS4 a également reproduit ces résultats sur plusieurs sous-populations cliniquement pertinentes (diabétiques versus non diabétiques, hommes versus femmes) contrastant ainsi avec les résultats d'autres tests non-invasifs évalués chez ces mêmes individus.

Au mois de septembre, la Société a annoncé la signature d'un nouvel accord de licence exclusif avec Labcorp pour le développement et le déploiement commercial d'un LDT intégrant la technologie NIS4 sur le marché des tests cliniques diagnostic de routine aux Etats-Unis et au Canada.

GENFIT continue par ailleurs d'explorer la possibilité d'obtenir une autorisation réglementaire de mise sur le marché d'un test IVD intégrant la technologie NIS4 sur les marchés américain et européen.

○ **Programme de Développement de NTZ dans la fibrose hépatique**

En dépit de la pandémie liée à la COVID-19 et grâce à des mesures appropriées prises par l'investigateur clinique qui pilote l'étude, le recrutement de patients dans l'essai clinique évaluant NTZ dans la fibrose hépatique induite par la NASH s'est poursuivi tout au long du semestre.

Voir également la Note annexe 6.2 « faits majeurs de la période et événements post-clôture » aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après s'agissant des autres événements post-clôture.

2.2 Gouvernance

A la suite de son assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2020, Madame Katherine KALIN et Monsieur Eric BACLET ont rejoint le Conseil d'Administration de la Société et apportent à eux deux plus de 50 années dans l'industrie pharmaceutique et disposent d'une expertise significative qu'ils mettront à profit pour accompagner la Société dans les prochaines étapes de sa croissance.

L'expertise de Madame Katherine KALIN dans l'industrie de la santé couvre les outils diagnostics, les dispositifs médicaux et les produits pharmaceutiques. Madame Katherine KALIN est membre du Conseil d'Administration de Clinical Genomics, une société de diagnostic moléculaire, de Brown Advisory, une société d'investissement et de Primari Analytics, une startup spécialisée dans l'intelligence artificielle. Durant 5 ans et demi, de 2012 à 2017, elle a dirigé la stratégie chez Celgene, une société biopharmaceutique mondiale. Auparavant, Madame KALIN a occupé des postes exécutifs dans le domaine du marketing, des ventes, de la stratégie et du business développement chez Johnson & Johnson (« **J&J** ») de 2002 à 2011. Avant de rejoindre J&J, Madame KALIN était Associée chez McKinsey and Company, une société de conseil en entreprise à l'international, où elle a négocié et dirigé des missions de consulting dans le domaine de la santé, œuvrant comme conseil stratégique pour de grandes sociétés pharmaceutiques, des sociétés de matériel médical, et d'autres sociétés spécialisées dans le domaine de la Santé.

Monsieur Eric BACLET dispose de plus de 30 ans d'expérience chez Eli Lilly dans le développement de médicaments à l'international, le management et la commercialisation ; expertise qu'il a pu accumuler en tant que Président Directeur Général de Lilly Italie, Directeur Général de Lilly Chine, Vice-Président Marketing Monde et Directeur exécutif Marketing International pour ne citer que quelques-uns des postes qu'il a occupés. Monsieur BACLET a piloté le lancement international de médicaments sur plusieurs territoires. Il a dirigé des équipes multidisciplinaires responsables de la gestion de la chaîne de valeur biopharmaceutique dans plus de sept pays.

A la date du présent rapport, Madame Katherine KALIN a été nommée par le Conseil d'Administration membre du Comité Stratégie et des Alliances et Monsieur Eric BACLET a été nommé par le Conseil d'Administration membre de son Comité des Nominations et Rémunérations.

3. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

A la suite de la revue détaillée de l'intégralité des données issues de l'analyse intermédiaire de RESOLVE-IT, nous avons conclu que l'investissement nécessaire à la poursuite de l'essai n'était pas justifié au regard de la probabilité de générer des résultats suffisants pour obtenir une approbation réglementaire d'*elafibranor* aux États-Unis et en Europe dans l'indication NASH.

En conséquence, la Société va désormais concentrer ses efforts sur deux programmes phares qui visent à répondre à des besoins médicaux non satisfaits, représentent des opportunités de marché significatives et présentent un profil de risque prometteur. Il s'agit d'une part de poursuivre le développement d'*elafibranor* dans la PBC en tant que traitement de seconde intention, et de développer une franchise diagnostique dans la NASH à partir de la technologie NIS4™ d'autre part.

PBC

Ocaliva, commercialisée par Intercept, est actuellement le seul traitement de seconde intention disponible après la prise d'UDCA en première intention. Son marché aujourd'hui est de l'ordre de \$300MM par an, avec une croissance à deux chiffres en 2020. Selon les projections réalisées par la société IQVIA, cabinet expert dans le domaine des sciences de la vie et de l'industrie pharmaceutique, le marché des traitements de seconde intention pourrait atteindre \$1 milliard d'ici quelques années. La pression concurrentielle est qualifiée dans plusieurs rapports comme étant de faible intensité puisqu'en seconde intention, une seule molécule est approuvée, une deuxième est en cours d'essai de Phase 3 et une troisième devrait être évaluée dans un essai Phase 3 à partir de l'année prochaine. L'opportunité commerciale est donc significative dans cette indication.

Par ailleurs, *elafibranor* a obtenu des résultats prometteurs dans l'essai de Phase 2 qui a évalué son efficacité et sa sécurité d'emploi dans cette indication. Ainsi, après 12 semaines de traitement, son efficacité sur le critère composite s'est avérée assez largement supérieure à ce qui a été historiquement suffisant pour obtenir une approbation réglementaire. De plus, une tendance positive, qui devra être confirmée dans l'essai de phase 3 ELATIVE a été observée sur le prurit, qui pourrait renforcer le potentiel de différenciation d'*elafibranor* dans cette indication. Enfin, l'abondance des données issues de l'essai RESOLVE-IT ainsi que la durée d'exposition totale au produit – qui se compte en milliers d'années/patients pour *elafibranor* – ont montré jusqu'ici un bon profil de sécurité d'emploi.

Enfin, sur le plan du développement commercial, les incertitudes sont moins nombreuses que celles existantes dans la NASH puisque :

- l'identification des patients est plus simple,
- la population à traiter est bien identifiée,
- le prix du médicament accepté par les payeurs est connu, et il est plus important que celui qui pouvait être envisagé dans la NASH,
- un lancement effectué dans la PBC – indication orpheline et de spécialité – est beaucoup moins consommatrice de ressources qu'un lancement effectué dans un marché de masse.

La première visite du premier patient de l'essai de phase 3 ELATIVE ayant été désormais réalisée, ses résultats sont attendus début 2023.

Diagnostic de la NASH

Les études de marché ont indiqué qu'il subsistait, dans la NASH, un enjeu majeur en matière d'identification des patients. Ces derniers sont en effet le plus souvent asymptomatiques, et tous ceux qui ont la NASH ne doivent pas nécessairement ni systématiquement être traités. Il s'agit donc de déterminer quels sont ceux qui sont éligibles à une prise en charge. Dans cette optique, la biopsie n'est aujourd'hui qu'une référence imparfaite. Si elle est utilisée dans le domaine de la recherche clinique dans un but d'approbation réglementaire, elle cumule un certain nombre d'inconvénients dans la vie réelle : les patients la craignent, elle représente un coût important, elle exige la présence d'opérateurs multiples, et les hépatologues sont en nombre insuffisant pour pouvoir exécuter un tel geste clinique sur l'ensemble de la population à risque.

Pour que le marché du médicament dans la NASH puisse devenir une réalité, il est donc nécessaire de mettre à disposition des professionnels de santé une solution non-invasive qui puisse être facilement déployée à grande échelle. Et puisque l'enjeu consiste à déterminer quels sont les patients NASH éligibles à un traitement, GENFIT a spécifiquement centré son programme sur l'identification des patients ayant un score d'activité NAFLD (ou *NAS*, pour *NAFLD Activity Score*) d'au moins 4, et un score de fibrose d'au moins 2.

Le programme NIS4™ a fait l'objet de deux avancées majeures aux mois d'août et septembre 2020 :

- La publication, dans *The Lancet (Gastroenterology & Hepatology)*, de données décrivant le processus de validation ainsi que les performances de NIS4™ a constitué une première étape essentielle. Ces données ont démontré la robustesse et la cohérence des performances de NIS4™ pour l'identification des patients NASH « à risque ». NIS4™ a également reproduit cette haute performance globale sur plusieurs sous-populations cliniquement pertinentes (diabétiques versus non diabétiques, hommes versus femmes), contrastant ainsi avec les résultats d'autres tests non-invasifs évalués chez ces mêmes individus. Cette publication scientifique est fondamentale, dans le sens où elle démontre que NIS4™ n'est pas qu'une solution à la fois simple d'emploi et potentiellement évolutive, mais qu'elle est aussi une solution performante qui appréhende les deux dimensions de la NASH à la fois, aidant ainsi à l'identification des patients, et permettant leur prise en charge clinique.
- La signature d'un accord de license exclusif avec LabCorp ouvre la voie à la commercialisation d'un nouveau test diagnostic exploitant la technologie NIS4™ de GENFIT. Cet accord devrait permettre un lancement commercial de notre technologie à grande échelle, là où son usage restait jusqu'à présent limité aux seuls acteurs de la recherche clinique. Ce faisant, la technologie NIS4™ devrait devenir accessible à des millions d'individus risquant de développer des complications sévères liées aux stades avancés de la NASH. Le lancement est prévu en 2021, et LabCorp, en sa qualité de leader mondial dans l'industrie du diagnostic, devrait disposer des capacités pour assurer un lancement commercial réussi. Bien que la croissance de ce marché soit intimement liée à la disponibilité des premiers médicaments, les études de marché réalisées suggèrent qu'il existe d'ores et déjà un besoin non satisfait en dépit des revers qu'ont connus plusieurs des candidat-médicaments dans la NASH. Ces études mettent en avant les millions de patients diabétiques, prédiabétiques, en surpoids, obèses ou présentant d'autres facteurs de risque :
 - pour lesquels le corps médical a besoin de savoir s'ils ont développé une NASH à risque afin qu'il soit en mesure de les accompagner correctement,
 - qui veulent agir et contrôler la progression de leur maladie, en changeant par exemple de mode de vie, avec un régime particulier et/ou une activité physique plus intense.

Pour mettre en oeuvre ce plan stratégique, GENFIT envisage de faire évoluer sa structure et s'est engagé dans un projet de restructuration et d'économies visant à réduire le nombre de ses employés et sa consommation de trésorerie d'exploitation.

Structure, Plan d'économies

Les synergies entre les deux programmes principaux sont très limitées : modèles économiques différents, patients visés différents, partenaires potentiels et clients différents, stratégies et besoins de financement différents et enfin environnements réglementaires différents.

Pour ces raisons, la Société envisage de constituer deux entités opérationnelles distinctes l'une de l'autre :

- L'activité de la première entité serait dans un premier temps concentrée sur le diagnostic, et pourrait s'orienter rapidement vers de nouveaux chantiers visant à capitaliser sur l'expérience et les connaissances acquises par GENFIT au fil du temps, ainsi que sur son réseau. Il pourrait s'agir de développer d'autres outils à fort potentiel de création de valeur : l'intelligence artificielle, par exemple, ou encore des services à haute valeur ajoutée pour les patients, exploitant le volume considérable de données accumulées au fil des années ;
- L'autre entité, consacrée au développement de candidats-médicaments aurait pour priorité initiale l'exécution la plus rapide possible du programme PBC, même si sa vocation, à terme, serait d'intégrer, d'autres programmes de développement d'elafibranor dans d'autres indications (comme la cholangite sclérosante primitive ou PSC), ou d'autres encore visant le développement de nouvelles molécules.

En appui de cette nouvelle stratégie, GENFIT a annoncé les contours d'un projet de réduction de ses effectifs qui devrait voir le nombre total de ses employés passer d'un peu plus de 200 à la clôture semestrielle à un peu moins de 125 à la fin de l'année 2020. Dans ce cadre, un projet de plan de sauvegarde de l'emploi a été soumis à la procédure d'information-consultation du Comité Social et Economique de GENFIT SA.

Un effort spécifique pour réduire les dépenses opérationnelles et éliminer les dépenses non-essentielles est également mis en œuvre. L'intention de la Société est de parvenir à une réduction de moitié, environ, de son rythme de consommation de trésorerie d'ici 2022 par rapport à ce qu'il était avant les résultats de l'essai RESOLVE-IT. L'objectif est ainsi de passer d'un rythme de plus de €110 par an à une consommation de l'ordre de €45 millions en 2022. L'année 2021 devrait être une année de transition en raison principalement de l'inertie des dépenses liées aux opérations de clôture de l'essai RESOLVE-IT

La Société envisage enfin de proposer aux porteurs de son obligation convertible (OCEANES) d'un montant nominal de €180 millions et venant à échéance le 16 octobre 2022 et à ses actionnaires un aménagement des termes de celle-ci. L'objectif de la Société est d'engager cette démarche vers la fin de l'année afin de disposer d'une structure de bilan adaptée à sa nouvelle stratégie

4. ELEMENTS FINANCIERS ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

4.1 Commentaires sur l'état résumé du résultat net des périodes closes le 30 juin 2019 et 30 juin 2020

(i) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société sont composés essentiellement du crédit d'impôt recherche.

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Revenus industriels	1	122
Subventions d'exploitation	2	3
Crédit d'impôt recherche	5 350	5 224
Autres produits opérationnels	4	519
Total	5 357	5 867

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 867 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 5 357 milliers d'euros pour la même période au 30 Juin 2019.

(ii) Charges d'exploitation par destination

Les tableaux ci-dessous répartissent les charges d'exploitation par destination entre principalement les frais de recherche et développement, les frais généraux et administratifs et les frais de marketing et de pré-commercialisation, ceci pour les semestres clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019.

Charges d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2019	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(38 908)	(1 068)	(25 909)	(6 206)	(2 564)	(3 161)	0
Frais généraux et administratifs	(9 517)	(109)	(1)	(4 082)	(5 244)	(82)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(2 876)	(5)	0	(883)	(1 963)	(26)	0
Autres produits et charges opérationnels	7	0	0	0	6	0	1
TOTAL	(51 293)	(1 182)	(25 910)	(11 170)	(9 764)	(3 269)	1

Charges d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2020	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
Frais de recherche et développement	(36 867)	(1 197)	(24 337)	(6 591)	(3 287)	(1 455)	0
Frais généraux et administratifs	(8 251)	(133)	(42)	(3 845)	(3 963)	(269)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(9 491)	(4)	(1)	(744)	(8 697)	(44)	0
Autres produits et charges opérationnels	(423)	0	0	0	(425)	0	2
TOTAL	(55 031)	(1 333)	(24 379)	(11 180)	(16 372)	(1 769)	2

Les charges d'exploitation du premier semestre 2020 se sont élevées à 55 031 milliers d'euros contre 51 293 milliers d'euros au titre du premier semestre 2019.

Elles se composent notamment de :

- **frais de recherche et développement**, qui comprennent notamment les frais des personnels affectés à la recherche et au développement (6 591 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 6 206 milliers d'euros au 30 juin 2019), les coûts des consommables et de la sous-traitance opérationnelle (clinique et pharmaceutique notamment) (25 534 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 26 977 milliers d'euros au 30 juin 2019) et les coûts liés à la propriété intellectuelle. Ces frais de recherche et développement se sont élevés au total à 36 867 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 38 908 milliers d'euros au 30 juin 2019, soit respectivement 67% et 76% des charges d'exploitation.

La diminution des coûts de sous-traitance opérationnelle s'explique essentiellement par la suspension ou l'arrêt de certains essais cliniques dans le contexte de la pandémie de COVID 19.

La variation des charges de personnel affectés à la recherche est principalement due à l'augmentation des effectifs (128 vs 116), compensée par l'absence de primes dites d'incentive en 2020.

La diminution des dotations aux amortissements et provisions liés à la recherche et au développement résulte essentiellement de la dotation aux provisions constatée dans le cadre du litige avec l'administration fiscale à propos du CIR en 2019 et de l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

- **frais généraux et administratifs**, qui comprennent notamment les frais de personnel non affectés à la recherche (3 845 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 4 082 milliers d'euros au 30 juin 2019), et les frais administratifs. Ces frais généraux et administratifs se sont élevés à 8 251 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 9 517 milliers d'euros au premier semestre 2019, soit respectivement 15% et 19% du total des charges opérationnelles.

La variation des frais généraux et administratifs est principalement liée au montant des dépenses d'assurances au premier semestre 2019 dans le cadre de la cotation des actions de la Société sur le NASDAQ.

La variation des charges de personnel non affectés à la recherche est principalement due à l'augmentation des effectifs (68 vs 51) compensée par l'absence de primes dites d'incentive qui ont été attribuées en 2020

- **frais de marketing et pré-commercialisation**, qui comprennent notamment les frais de personnel affectés au marketing et business development (744 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 883 milliers d'euros au premier semestre 2019) et les charges liées à la préparation de la commercialisation *d'elafibranor* et de NIS4 dans la NASH (études de marché, stratégie marketing, communication médicale, market access ...) (9 491 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 2 876 milliers d'euros au premier semestre 2019)

Les frais de marketing et pré-commercialisation diminueront très significativement dès le second semestre 2020, compte tenu de l'interruption des travaux liés à la pré commercialisation *d'elafibranor* dans la NASH suite à l'arrêt de ce programme en juillet 2020.

(iii) Charges d'exploitation par nature

Regroupées non plus par destination mais par nature, les charges d'exploitation sont composées principalement de :

Sous-traitance opérationnelle

Le montant des charges de sous-traitance opérationnelle s'est élevé à 24 379 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 25 910 milliers d'euros au titre du premier semestre 2019, soit une diminution de 6%, due essentiellement à la suspension ou à l'arrêt de certains essais dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Salaires	(7 998)	(7 811)
Charges sociales	(2 748)	(2 770)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	(69)	(87)
Paiements fondés sur des actions	(356)	(513)
TOTAL	(11 170)	(11 180)

Le montant des charges de personnel hors paiements fondés en actions s'est élevé à 10 667 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 10 814 milliers d'euros au titre du semestre précédent, soit une diminution de 1%, liée principalement à l'absence de primes dites d'incitative en 2020 alors que les effectifs ont augmentés (203 vs 174).

Le montant constaté au titre des paiements fondés sur des actions (BSA, BSAAR, SO et AGA) sans impact sur la trésorerie s'établit à 513 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 356 milliers d'euros au premier semestre 2019. Les charges constatées au premier semestre 2020 sont relatives aux plans de SO et AGA mis en place en décembre 2016, aux plans de BSA, SO et AGA mis en place en 2017, aux plans de SO et AGA mis en place en 2018 et aux plans de BSA, SO et AGA mis en place en 2019.

Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 16 372 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 9 764 milliers d'euros au premier semestre 2019. Elles se composent notamment :

- des « honoraires » qui incluent notamment les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de différents conseils (relations presse, relations investisseurs, communication, informatique), ainsi que les honoraires de certains des conseillers scientifiques de la Société. Ce montant comprend aussi les dépenses de propriété intellectuelle que sont les frais et honoraires engagés par la Société pour le dépôt et la maintenance de ses brevets ;
- de la prime d'assurance spécifique mise en place dans le cadre de la cotation des actions de la Société sur le Nasdaq : police d'assurance récurrente RC Directors & Officers .
- des charges liées à la préparation de la commercialisation d'*elafibranor* et de NIS4 dans la NASH (études de marché, stratégie marketing, communication médicale, market access ...)
- des dépenses liées à l'usage et à l'entretien des locaux du Groupe ;
- des dépenses liées au personnel externe mis à disposition de la Société (gardiennage, accueil, prestations cliniques et informatiques) ;
- des dépenses liées aux déplacements des personnels et aux congrès ainsi que des frais de participation à des congrès scientifiques, médicaux, financiers, et de développement des affaires commerciales.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des dépenses liées aux dépenses de pré commercialisation.

(iv) Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une perte de 4 007 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre une perte financière de 5 485 milliers d'euros au titre du semestre précédent.

Cette évolution est notamment due aux pertes de change latentes et réalisées à hauteur de 246 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 1 563 milliers d'euros au premier semestre 2019² compensés partiellement par les produits d'intérêts (1 154 milliers d'euros au premier semestre 2020 contre 103 milliers d'euros au premier semestre 2019) en augmentation sensible liée au niveau de la trésorerie en dollars US et aux placements en dollars US dont la rémunération a été supérieure aux placements en euros.

(v) Résultat net

Le premier semestre 2020 se solde par une perte nette de 53 011 milliers d'euros contre une perte nette de 51 132 milliers d'euros au premier semestre 2019. Pour mémoire, la perte nette de l'exercice 2019 s'élevait à 65 144 milliers d'euros.

4.2 Commentaires sur l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2020

Au 30 juin 2020, le total de l'état de la Situation Financière du Groupe s'élève à 256 200 milliers d'euros contre 309 853 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le Groupe dispose au 30 juin 2020 de 227 316 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers contre 278 474 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(i) Actifs non courants

Les actifs non courants composés des créances clients et autres débiteurs, des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, diminuent pour s'établir à 17 997 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 19 100 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(ii) Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent respectivement à 238 204 milliers d'euros au 30 juin 2020 contre 290 753 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie passent de 276 748 milliers d'euros au 31 décembre 2019 à 225 721 milliers d'euros au 30 juin 2020, soit une diminution de 18 %. La trésorerie est principalement investie dans des placements à court terme présentant une grande liquidité et soumis à des faibles risques de valeur.

La variation des créances clients et autres débiteurs courants s'explique essentiellement par la prise en compte de la créance liée au montant estimé du Crédit d'Impôt Recherche pour le premier semestre 2020 et le remboursement du crédit d'impôt recherche de 2019 au cours du premier semestre 2020. Davantage de détails sur la nature de ces créances sont donnés dans la note 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après.

La variation des autres actifs courants correspond à l'augmentation des charges constatées d'avance liées aux charges opérationnelles courantes. Cette augmentation suit l'accroissement des charges d'exploitation du premier semestre 2020.

² A noter : l'impact du reclassement des gains de change sur créances commerciales comptabilisé en « autres produits » pour le 1^{er} semestre 2020 alors que ces gains étaient comptabilisés en « produits financiers » au premier semestre 2019 (voir note annexe aux comptes 6.17)

(iii) Capitaux propres

Au 30 juin 2020, le montant total des capitaux propres du Groupe s'élève à 31 382 milliers d'euros contre 84 065 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

L'évolution des capitaux propres de la Société résulte principalement de la constatation de la perte semestrielle reflétant les efforts que la Société a consacré notamment aux travaux de recherche et développement, à la réalisation d'études précliniques et aux études cliniques relatives à *elafibranor*.

L'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés ci-après ainsi que le tableau de variation des capitaux propres établis selon les normes IFRS détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

(iv) Passifs non courants

Il s'agit principalement :

- de l'emprunt obligataire en Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) souscrit en octobre 2017 et remboursable en octobre 2022 ;

ainsi que de la part à plus d'un an :

- d'une avance conditionnée accordée à GENFIT SA par BPI France et visant à financer les programmes de recherches dont le détail figure à la note 6.12.2.1 « Avances remboursables et conditionnées » de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ;
- des emprunts bancaires ; et
- de la dette relative aux contrats de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} Janvier 2019.

(v) Passifs courants

Passifs courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Emprunts obligataires courants	1 313	1 313
Autres passifs financiers courants	3 226	3 222
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	36 917	34 961
Revenus et produits différés courants	140	141
Provisions courantes	2 061	2 070
Total	43 657	41 706

Ce poste du bilan regroupe les intérêts courus liés à l'emprunt obligataire en Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) remboursable en octobre 2022, des emprunts bancaires et les dettes fournisseurs et sociales, les dettes relatives aux contrats de location. La variation des passifs courants est essentiellement due à l'évolution des charges de sous-traitance opérationnelles. Voir également les notes 6.12 et 6.13 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après.

5. PRINCIPAUX FLUX INTRAGROUPE

Avec effet au 1er janvier 2020, GENFIT CORP. et GENFIT SA ont renouvelé l'accord de services intragroupe par lequel GENFIT CORP. fournit certains services à GENFIT SA, notamment des services liés aux activités de management d'essais cliniques, de relations investisseurs aux Etats-Unis, et de « business-development ». Cette nouvelle convention prévoit une rémunération correspondante aux coûts et frais engagés par GENFIT CORP. dans l'exécution des services prévus par le contrat, majorés de 9 %. Les coûts dits de « structure » sont refacturés sans majoration. Ainsi, au premier semestre 2020, les sommes facturées par GENFIT CORP. à GENFIT SA se sont élevées 4 915 milliers de dollars (3 973 milliers de dollars au premier semestre 2019).

Une convention de trésorerie a également été renouvelée entre GENFIT SA et GENFIT CORP avec effet au 1^{er} janvier 2020. Cette convention a pour objet le financement des opérations de la filiale américaine par GENFIT SA, par le biais d'avances de trésorerie portant intérêts. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'article L.511-7-3^o du Code monétaire et financier.

6. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Ces informations sont disponibles dans la note annexe 6.24 « parties liées » aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après.

7. CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital de GENFIT SA par nature d'opérations depuis 2006 est présentée dans le tableau ci-après :

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Primes		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire	Primes émission nettes	Primes fusion	Primes nettes
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	0	0	0
27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796	0	609 796
18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	0	14 323 832
21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'IT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Augm. capital par placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 et 19/07/2011 - Augm. capital par placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 864 969	37 833	20 902 802
04/10/2011 - Augm. capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 968 324	37 833	21 006 157
28/10/2011 - Augm. capital réservée	13 580 578	0,25	3 395 145	21 427 072	37 833	21 464 905
28/10/2011 - Augm. capital - compensation de créance (BSA2011)	13 630 578	0,25	3 407 645	21 406 881	37 833	21 444 714
22/02/2012 - Augm. capital réservée - exercice de BSA (2011)	13 726 762	0,25	3 431 691	21 606 965	37 833	21 644 798
Du 07/03/2012 au 03/07/2012 - Augm. capital réservées	15 085 665	0,25	3 771 416	23 707 055	37 833	23 744 888
01/08/2012 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012)	15 148 321	0,25	3 787 080	23 690 141	37 833	23 727 974
Du 05/09/2012 au 17/10/2012 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2011)	15 969 232	0,25	3 992 308	25 437 239	37 833	25 475 072
Du 21/12/2012 au 08/03/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	16 029 806	0,25	4 007 452	25 415 946	37 833	25 453 779
Du 27/12/2012 au 11/04/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2011)	17 370 068	0,25	4 342 517	30 687 145	37 833	30 724 978
17/04/2013 - Augm. capital par placement privé	20 299 516	0,25	5 074 879	43 389 868	37 833	43 427 701
19/04/2013 et 02/05/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	20 317 291	0,25	5 079 323	43 382 924	37 833	43 420 757
Du 24/04/2013 au 02/08/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 2011)	20 541 821	0,25	5 135 455	44 270 698	37 833	44 308 531
03/02/2014 - Augm. capital publique avec maintien du DPS	21 257 671	0,25	5 314 418	48 839 327	37 833	48 877 160
27/06/2014 - Augm. capital par placement privé	23 374 238	0,25	5 843 560	95 698 624	37 833	95 736 457
17/12/2014 - Augm. capital par placement privé	23 957 671	0,25	5 989 418	115 718 226	37 833	115 756 059
29/10/2015 et 04/11/2015 - Augm. capital par exercice de BSAAR	23 958 904	0,25	5 989 726	115 720 750	37 833	115 758 583
29/02/2016 - Augm. capital par placement privé	26 354 794	0,25	6 588 699	163 099 866	37 833	163 137 699
12/10/2016 - Augm. capital par placement privé	28 049 794	0,25	7 012 449	193 895 034	37 833	193 932 867
02/11/2016 - Augm. capital par placement privé	31 166 437	0,25	7 791 609	234 926 121	37 833	234 963 954
15/12/2018 - Augm. capital par attribution d'AGA	31 183 921	0,25	7 795 980	234 926 121	37 833	234 963 954
29/03/2019 - Augmentation de capital	38 831 421	0,25	9 707 855	358 291 502	37 833	358 329 335

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « GNFT ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « GNFT ».

8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et dans le présent Rapport Financier Semestriel avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Ceci comprend notamment les facteurs de risques décrits dans la section 2 du Document d'Enregistrement Universel (et le contenu de la présente section), dont la réalisation est susceptible d'avoir (et a eu pour certains) un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Dans le cadre de la préparation du présent Rapport Financier Semestriel, et à la suite de sa décision de clôturer l'essai clinique de Phase 3 RESOLVE-IT (ainsi que d'autres programmes et études dans la NASH notamment) et de donner la priorité aux programmes de développement d'*elafibranor* dans la PBC et NIS4, la Société a procédé à une revue des facteurs de risques décrits dans la Section 2 du Document d'Enregistrement Universel. La Société a également pris en compte dans cette revue l'impact de la poursuite de l'épidémie de la COVID-19, qui était déjà largement en cours à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel.

A l'exception d'un facteur de risque devenu sans objet tel qu'indiquée ci-dessous in fine, cette revue n'a pas conduit à des modifications de la nature, du nombre et de la catégorisation de ces facteurs de risques, ni de leur classement en termes de probabilité de survenance et d'impact, par rapport ce qui figurait à la Section 2 du Document d'Enregistrement Universel. Les facteurs de risques auxquels la Société est exposée et qui étaient décrits dans le Document d'Enregistrement Universel restent fondamentalement les mêmes.

Ainsi :

- En Mai 2020, nous avons rendus publics les principaux résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire d'*elafibranor* réalisée dans le cadre de notre essai de Phase III RESOLVE-IT, aux termes desquels *elafibranor* n'a pas démontré d'effet statistiquement significatif sur le critère d'évaluation principal de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose. Compte tenu de ces résultats, les opérations de clôture de cet essai ont été engagées à partir du mois de juillet. Cet échec clinique et la décision d'arrêter cette étude, notre programme dans la NASH pédiatrique, notre essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie et de ne pas poursuivre notre programme de combinaisons thérapeutiques avec *elafibranor* dans la NASH sont des illustrations des risques décrits aux paragraphes suivants du Document d'Enregistrement Universel :
 - 2.2.1.1.1 (« Nous ne savons pas si *elafibranor* ou nos autres candidats-médicaments obtiendront les autorisations réglementaires, sans lesquelles il sera impossible de les commercialiser. »),
 - 2.2.1.1.2 (« Nous et notre partenaire Terns Pharmaceuticals dans certains territoires et dans certaines indications développons *elafibranor*, notre candidat-médicament phare, pour le traitement de la NASH, pathologie pour laquelle aucun médicament n'a été commercialisé jusqu'à présent et pour laquelle l'expérience clinique est à ce jour limitée. Dans la PBC, l'autre indication majeure vers laquelle nous et notre partenaire Terns Pharmaceuticals destinons *elafibranor*, seuls deux traitements ont été homologués et sont commercialisés, sans qu'ils répondent aux besoins médicaux de tous les patients. Notre démarche de développement et celle de notre partenaire reposent donc sur de nouveaux critères d'évaluation et de nouvelles méthodologies. Dans ce contexte, il se peut que nos essais cliniques ne connaissent pas une issue favorable ou, que malgré une issue favorable, les autorités réglementaires estiment que les résultats de nos essais cliniques ou ceux de nos partenaires actuels ou d'éventuels partenaires futurs sont insuffisants pour octroyer une autorisation de commercialisation. »), et :
 - 2.2.1.1.8 (« Un échec clinique peut survenir à tout moment au cours d'un développement clinique. Les résultats des essais cliniques antérieurs ne permettent pas nécessairement de prédire les résultats futurs, et l'un des candidats-médicaments pour lequel nous, notre partenaire actuel ou nos éventuels partenaires futurs, réalisons ou planifions des essais cliniques, pourrait ne pas obtenir de résultats favorables dans le cadre d'essais cliniques ultérieurs ou ne pas obtenir d'autorisation. »).

- Les conséquences opérationnelles et financières de la décision d'arrêter RESOLVE-IT, notre programme dans la NASH pédiatrique, notre essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie et de ne pas poursuivre notre programme de combinaisons thérapeutiques avec *elafibranor* dans la NASH sont aussi une illustration des risques décrits aux paragraphes suivants du Document d'Enregistrement Universel :
 - 2.2.4.2 (« Nous pouvons rencontrer des difficultés dans la gestion de notre développement, ce qui perturberait nos opérations. »),
 - 2.2.7.1 (« Nous n'avons actuellement aucun produit qui bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché et n'avons par conséquent tiré aucun profit issu de ventes de nos produits. De ce fait, notre capacité à réduire nos pertes et atteindre notre seuil de rentabilité n'est pas démontrée et il se peut que nous ne parvenions pas à atteindre puis à maintenir une rentabilité pérenne. »), et :
 - 2.2.7.2 (« Notre capacité à être rentable à l'avenir dépendra de notre capacité, de celles de nos partenaires actuels ou de celles d'éventuels partenaires futurs à obtenir les autorisations de mise sur le marché (AMM) et, le cas échéant, à commercialiser nos candidats-produits, notamment *elafibranor*, notre candidat-médicament phare et un test IVD qui utiliserait notre technologie NIS4 pour la prise en charge des patients NASH. »).

Spécifiquement, et suite à notre décision d'arrêter tout développement avec *elafibranor* dans la NASH ainsi qu'un certain nombre de travaux précliniques, dont notre programme TGFTX1 et ceux réalisés dans le cadre de notre programme de combinaisons thérapeutiques avec *elafibranor* dans la NASH :

- Nous avons annoncé publiquement le 30 septembre 2020 qu'un projet de plan de sauvegarde de l'emploi avait été soumis à la procédure d'information-consultation du Comité Social et Economique de la Société. La mise en œuvre d'un PSE a des conséquences opérationnelles négatives, notamment en ce qu'il perturbe les opérations du Groupe, dans les secteurs et fonctions affectées comme celles qui ne le sont pas, et peut entraîner des coûts immédiats significatifs ;
- Notamment pour des raisons déontologiques, la décision de clôturer un essai ne signifie pas nécessairement que toutes les dépenses associées sont immédiatement interrompues. La Société peut être obligée de poursuivre l'essai avec les patients l'ayant commencé et, en outre, encourir un certain nombre de dépenses pour mettre en œuvre la clôture de l'essai. Ces dépenses peuvent représenter des sommes élevées, alors qu'elles ne contribuent plus qu'indirectement au développement des programmes du Groupe (via le recueil de données cliniques et d'échantillons utiles pour la poursuite du développement de notre technologie NIS4 et pour renforcer les données sur la sécurité d'emploi d'*elafibranor* dans le cadre du programme de développement dans la PBC. A la date du présent rapport, ces dépenses sont estimées à un montant compris entre 19 et 22 millions d'euros (hors moins-values éventuelles sur les équipements scientifiques dédiés).

Par ailleurs, le risque décrit au paragraphe 2.2.7.4 du Document d'Enregistrement Universel, relatif à nos obligations convertibles, qui était déjà identifié comme ayant une probabilité de réalisation élevée et un impact négatif critique, se trouve renforcé :

Le cours de l'action Genfit pourrait ne jamais atteindre le seuil rendant économiquement intéressant la conversion de nos obligations convertibles, et nous devrions alors les rembourser au pair à maturité, c'est à dire en octobre 2022. Le contrat régissant nos obligations convertibles contient des clauses restrictives habituelles (covenants), et si nous ne parvenons pas à les respecter, les obligataires pourraient en demander le remboursement anticipé. Par ailleurs, la conversion en actions ordinaires de tout ou partie de nos obligations aurait un effet dilutif sur la participation des actionnaires existants.

En octobre 2017, nous avons procédé à l'émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes, avec une échéance au 16 octobre 2022, pour un montant nominal de 180,0 millions d'euros, soit 6 081 081 obligations pouvant être converties en 6 081 081 nouvelles actions ordinaires si ces

obligations venaient à être réglées en actions nouvelles en cas de conversion. Les obligations portent intérêt à un taux nominal de 3,5 % payable de manière semestrielle à terme échu les 16 avril et 16 octobre de chaque année, avec une première date de paiement d'intérêt ayant eu lieu le 16 avril 2018. Le cours de notre action a subi une forte baisse à la suite de l'annonce des résultats intermédiaires décevants de l'essai RESOLVE-IT et s'établit à 4,88 euros au 30 septembre 2020. Si le cours ne dépasse pas d'ici l'échéance du 16 octobre 2022 un seuil rendant économiquement intéressant la conversion des obligations, elles ne seront pas converties et nous devons les rembourser au pair à maturité. Notre capacité à rembourser l'emprunt obligataire à l'échéance dépend en partie de notre performance boursière à venir, laquelle devrait être largement dépendante des résultats de nos essais cliniques en cours et en particulier du résultat de notre essai de phase 3 évaluant *elafibranor* dans la PBC qui ne seront disponibles qu'après cette échéance, du succès du développement de notre technologie NIS4, de la capacité de la Société à nouer de nouveaux accords de licence et/ou de partenariat et/ou de lever des fonds. Cette performance dépend également d'autres facteurs économiques, financiers, concurrentiels qui échappent à notre contrôle. Si l'évolution de notre performance boursière d'ici la maturité de l'emprunt obligataire ne conduit pas à sa conversion en actions par les porteurs, il est possible que notre niveau de trésorerie disponible à cette date nous oblige à trouver les moyens de financer ce remboursement (éventuellement via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire convertible), ou à demander une modification des termes et conditions de ces obligations.

De plus, nous pourrions contracter des dettes supplémentaires à l'avenir, dont certaines pourraient être des dettes garanties. Même si les conditions générales de nos obligations convertibles nous autorisent à contracter des dettes supplémentaires ou à prendre d'autres mesures concernant la contraction de nouvelles dettes dans une certaine limite, les conditions des obligations pourraient avoir pour effet de diminuer notre capacité à rembourser les nouvelles dettes à l'échéance et le remboursement de ces dettes supplémentaires pourraient concurrencer celui des obligations convertibles.

Le contrat régissant les obligations contient les clauses restrictives habituelles et les cas de défaut habituels pour ce type d'instrument. Les clauses restrictives incluent des limitations portant sur la création de nouvelles garanties sur nos actifs, la contraction de dettes supplémentaires et l'implication dans certaines opérations de fusion/acquisition. En cas de manquement au contrat régissant les obligations, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de tous nos engagements, ce qui aurait un impact négatif substantiel sur nos activités et nos perspectives, et pourrait entraîner la chute du cours de nos actions ordinaires.

Par ailleurs, la conversion en actions ordinaires de tout ou partie de nos obligations convertibles actuellement en circulation aurait un effet dilutif sur la participation des actionnaires existants. Toute vente sur le marché public des actions ordinaires qui peuvent être émises à la suite de cette conversion ou toute conversion anticipée de nos obligations convertibles en actions ordinaires pourrait avoir un impact défavorable sur le cours actuel de nos actions ordinaires. Nous avons procédé à une revue spécifique de notre risque de liquidité et considérons être en mesure de faire face à nos échéances pour les 12 mois à venir. Le Groupe dispose au 30 Juin 2020 de 227 316 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers (au 31 décembre 2019 : 278 474 milliers d'euros). Le Groupe dispose au 30 Juin 2020 de 41 085 milliers d'euros de trésorerie nette, constitué de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, minoré de la valeur comptable des OCEANE et des passifs financiers courants et non courants (au 31 décembre 2019 : 93 130 milliers d'euros). Au vu de ces montants au 30 Juin 2020, la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme. En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement, au regard de ses projets et de ses obligations actuelles, au cours des douze prochains mois.

Concernant l'impact de la poursuite de l'épidémie de la Covid-19, celui-ci était décrit au paragraphe 2.2.8 du Document d'Enregistrement Universel. A la date de ce document (27 mai 2020), l'épidémie sévissait depuis plusieurs mois déjà dans le monde entier et de très nombreux pays avaient mis en place des mesures de confinement (depuis presque dix semaines en France). Les effets de l'épidémie et du confinement sur le Groupe s'étaient donc déjà bien fait ressentir et étaient décrit au paragraphe 2.2.8 précité. A la date du présent Rapport Financier Semestriel, ce paragraphe est mis à jour de la manière suivante :

Le prolongement, et le cas échéant, l'aggravation, de la pandémie de la COVID-19 pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, en particulier sur nos essais cliniques, la fourniture du principe actif et des unités thérapeutiques d'elafibranor, la préparation de la commercialisation de nos candidats-produits et l'obtention éventuelle des autorisations réglementaires nécessaires à leurs mises sur le marché.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus, COVID-19, a fait surface à Wuhan, en Chine. Depuis lors, le virus de la COVID-19 s'est propagé à travers le monde, y compris des pays dans lesquels sont situés nos établissements, des pays dans lesquels nous avons des essais cliniques prévus ou en cours et des pays dans lesquels sont localisés des sous-traitants importants pour la réalisation de nos essais cliniques et sont localisés les unités de production de nos fournisseurs de principe actif et d'unités thérapeutiques d'*elafibranor*.

Des mesures strictes de confinement ont été prises par les autorités publiques dans la plupart des pays où la COVID-19 s'est propagée. Si certaines mesures de confinement ont été levées depuis lors, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que nouvelles mesures ne seront pas adoptées par les gouvernements à l'aune notamment de nouveaux pics épidémiques dans certaines régions du monde, y-compris la France et les Etats-Unis.

A cet égard, il n'est pas possible au jour du présent Rapport Financier Semestriel, de prévoir avec certitudes l'impact économique et la magnitude de l'actuelle pandémie de COVID-19. Cependant, une pandémie de longue durée accompagnée de la mise en place de mesures restrictives afin d'en limiter la propagation et de l'endiguer pourrait conduire à un ralentissement économique sur un marché sur lequel le Groupe opère, ou avoir des perturbations qui pourraient avoir un impact très significatif sur nos activités, nos essais cliniques, la préparation de la commercialisation de nos candidats-produits et l'obtention éventuelle des autorisations réglementaires nécessaires à leur mise sur le marché, et notamment :

- des retards ou difficultés dans la fabrication des principes actifs et des unités thérapeutiques devant être acheminés à nos sites d'investigation cliniques ; en particulier dans un contexte où l'unité de fabrication actuelle de nos unités thérapeutiques d'*elafibranor* a déjà fait l'objet par le passé d'une fermeture transitoire de 15 jours en raison d'une forte suspicion de COVID-19 ;
- des retards ou difficultés à recruter des patients dans nos essais cliniques ;
- des retards ou difficultés dans le recrutement de nouveaux sites d'investigations cliniques et dans le démarrage de leurs activités, notamment pour les nouveaux essais récemment lancés ou les essais à venir, y compris des difficultés de recrutement des médecins investigateurs et des personnels affectés aux essais du site d'investigation clinique. En particulier, les retards pris dans le lancement et potentiellement dans le recrutement des patients de l'essai de phase 3 évaluant *elafibranor* dans la PBC, nous conduisent à penser que ses premiers résultats ne seront disponibles que courant du premier semestre 2023 ;
- des réaffectations des ressources normalement dédiées à la conduite des essais cliniques, y compris des moyens des hôpitaux hébergeant des sites d'investigation cliniques et du personnel hospitalier engagé dans la conduite de nos essais cliniques ;
- des interruptions d'activités clés liées aux essais cliniques, telle que la surveillance des sites d'investigation cliniques, en raison des limitations de voyage imposées ou recommandées par les gouvernements, les employeurs et autres autorités ; et
- des limitations dans les ressources humaines qui seraient habituellement concentrées à la conduite de nos essais cliniques, notamment en raison de la maladie d'employés ou de leurs familles ou de la volonté des employés d'éviter le contact avec d'importants groupes de personnes ;
- des surcoûts liés à la mise en place de protocoles spécifiques dans le cadre de nos essais cliniques en cours ou à venir pour respecter les mesures réglementaires destinées à protéger la santé des patients ;
- des retards dans l'obtention d'autorisations de la part des autorités réglementaires nécessaires au démarrage des essais cliniques dont nous avons prévu le lancement ;
- des retards de réception par nos sites d'investigation cliniques des fournitures et du matériel nécessaires à la réalisation de nos essais cliniques ;
- des interruptions du commerce mondial pouvant affecter le transport des matériaux d'essais cliniques tels que nos unités thérapeutiques ou des candidats-médicaments ou médicaments devant participer à nos essais cliniques ou devant servir de base de comparaison dans nos essais cliniques ;

- des changements dans les réglementations locales imposées par la pandémie de la COVID-19 qui pourraient nous obliger à modifier les modalités de nos essais cliniques, ce qui pourrait entraîner des coûts inattendus, ou conduire à l'interruption de ces derniers ;
- des retards au niveau des interactions nécessaires avec les agences réglementaires locales, en particulier la FDA et l'EMA, les Comités d'Éthique et d'autres agences et sous-traitants importants en raison de limitations au niveau des ressources humaines ou de l'indisponibilité ou du congé forcé des fonctionnaires publics ;
- des retards au niveau des interactions avec la FDA et l'EMA dus à l'absentéisme de ses agents, à la concentration de leurs efforts et de leur attention sur l'examen de l'approbation d'autres traitements ou d'autres activités liées à la pandémie de COVID-19 ;
- des refus de la FDA ou de l'EMA d'accepter les données des essais cliniques qui auraient été collectées dans les zones géographiques affectées.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 pourrait perturber nos opérations pendant une période de temps significative, pour cause d'inaptitude ou d'incapacité à travailler à leurs domiciles de membres de notre management ou d'autres membres de notre personnel infectés ou rendus malades par la COVID-19, ou pour cause d'absence de membres du management ou d'autres employés ayant décidé de ne pas se déplacer sur les lieux de travail en raison du fait que d'autres personnels malades ont pu fréquenter nos bureaux et nos laboratoires ou de mise en quarantaine. La COVID-19 peut également rendre malades les membres de notre conseil d'administration, ce qui pourrait se traduire par l'impossibilité de ces derniers à assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses comités spécialisés. Bien que cela ne se soit pas produit à ce stade, ces absences pourraient conduire à ne pas pouvoir tenir les réunions du conseil ou de ses comités spécialisés nécessaires à la conduite de nos affaires, faute d'atteinte du quorum.

À la date du présent Rapport Semestriel, certains de nos essais cliniques liés à notre étude RESOLVE-IT qui avaient été suspendus en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sont en cours de clôture en raison des résultats intermédiaires décevants de notre essai clinique de Phase III RESOLVE-IT (essai dans la NASH pédiatrique, essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie notamment). Demeure donc en cours notre essai clinique de Phase III évaluant *elafibranor* dans la PBC. L'essai conduit de manière indépendante par le Docteur Harrison évaluant *Nitazoxanide* dans la fibrose hépatique se poursuit également. Enfin, notre technologie diagnostique NIS4 continue à être déployée dans le domaine de la recherche clinique via la filiale spécialisée dans le développement de candidats-médicaments de notre partenaire LabCorp – la Société Covance -, mais son utilisation pourrait être freinée en raison des délais que pourraient rencontrer certains clients de NIS4, du fait de la pandémie de COVID-19. Pour les mêmes raisons, le déploiement commercial du LDT intégrant la technologie NIS4 qui doit être réalisé par notre partenaire Labcorp pour son utilisation en tant que test clinique diagnostique de routine aux Etats-Unis et au Canada suite au nouvel accord de partenariat que nous avons signé au mois de septembre, pourrait s'en trouver ralenti.

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer rapidement. La mesure dans laquelle la COVID-19 peut avoir un impact sur nos activités, les essais cliniques et la préparation de la commercialisation de nos candidats-produits dépendra des développements futurs de cette pandémie, qui sont très incertains et ne peuvent être prédits avec certitude. Celle-ci dépendra en effet de multiples facteurs comme la propagation géographique de la maladie, la durée de la pandémie, les restrictions apportées à la circulation des capitaux, des personnes et des marchandises aux niveaux mondial et européen, les mesures de distanciation sociales prises par les gouvernements, les fermetures ou les perturbations d'entreprises et l'efficacité des mesures prises dans les pays concernés et au niveau mondial pour contenir et traiter la maladie. De plus, l'ampleur de l'impact négatif de cette pandémie sur les marchés financiers, sur le cours de notre action et donc sur notre capacité à obtenir des financements complémentaires est inconnue à ce jour. À la date du présent Rapport Financier Semestriel, l'économie mondiale est fortement impactée par cette pandémie.

En fonction de ces facteurs, la pandémie a empêché et pourrait à l'avenir empêcher la Société d'utiliser la totalité ou une partie importante de ses infrastructures actuelles, il pourrait alors être difficile pour la Société et l'ensemble de ses filiales de poursuivre ses activités pendant une période significative. Les plans de reprise après sinistre, de continuité des activités mis en place ou encore de restructuration pourraient s'avérer inadéquats ou insuffisants. De plus, si la pandémie et les mesures mises en place venaient à être prolongées, elles pourraient notamment entraîner un retard dans la revue réglementaire des différents essais cliniques en cours, et prévus ainsi qu'un retard dans ces éventuelles demandes d'autorisations de mise sur le marché. Ces

événements pourraient notamment avoir un impact sur son calendrier de mise sur le marché américain, et par voie de conséquence sur la situation financière de la Société et ses perspectives.

Enfin, à la suite de l'abandon de l'exploration de l'utilisation d'*elafibranor* dans la NASH en combinaison avec d'autres traitements, en lien avec l'arrêt du développement d'*elafibranor* dans la NASH, le facteur de risque décrit au paragraphe Section 2.2.1.1.6 du Document d'Enregistrement Universel (« Nous évaluons les potentiels de combinaisons de certains de nos candidats-médicaments en association avec d'autres traitements, ce qui nous expose à des risques complémentaires ») et qui était spécifique à cet axe de développement devient sans objet.

Voir également la Note annexe 6.5 « gestion du risque financier » aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après.

9. PRINCIPALES PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les principales procédures judiciaires et d'arbitrage sont présentées aux sections 2.2.5.4 et 2.2.7.9 du Document d'Enregistrement Universel et dans les documents publics et rapports déposés auprès de la SEC, dont le Document de Form 20F déposé auprès de la SEC à la même date, ou rendus publics par ailleurs par la Société.

Voir également la Note annexe 6.23 « litiges et passifs éventuels » aux comptes consolidés pour le premier semestre 2020 ci-après.

10. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2020, et que le rapport semestriel d'activité et financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Loos, le 30 septembre 2020.

Pascal Prigent
Directeur Général

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

1.	ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
2.	ETAT RESUME DU RÉSULTAT NET	5
3.	ETAT RESUME DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6
4.	TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
5.	ETAT RESUME DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
6.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RESUMES	9
6.1.	PRESENTATION GENERALE	9
6.2.	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST CLOTURE	9
6.2.1.	RESOLVE IT - Faits majeurs de la période et évènements post clôture	9
6.2.2.	COVID-19 - Faits majeurs de la période et évènements post-clôture.....	10
6.2.3.	Autres évènements post clôture.....	11
6.3.	BASE DE PREPARATION	13
6.3.1.	Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements	13
6.3.2.	Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur	14
6.4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	14
6.5.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	15
6.5.1.	Risque de change	15
6.5.2.	Risque de taux d'intérêt.....	16
6.5.3.	Risque de liquidité.....	16
6.5.4.	Risque de crédit	17
6.6.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	18
6.7.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19
6.8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	20
6.9.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	21
6.10.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	23
6.11.	AUTRES ACTIFS	24
6.12.	PASSIFS FINANCIERS.....	25
6.12.1.	Détail des emprunts obligataires	25
6.12.2.	Détail des autres passifs financiers	26
6.12.3.	Échéances des passifs financiers.....	28
6.13.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	30
6.14.	PROVISIONS.....	31
6.15.	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	32
6.16.	CAPITAUX PROPRES.....	34
6.17.	PRODUITS D'EXPLOITATION	35
6.18.	CHARGES OPERATIONNELLES.....	35
6.18.1.	Charges de personnel.....	37
6.19.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS.....	38

6.20.	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	39
6.21.	IMPOT SUR LE RESULTAT	40
6.21.1.	Report en avant des déficits	40
6.21.2.	Actifs et passifs d'impôt différé	40
6.22.	RESULTAT PAR ACTION	41
6.23.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	42
6.24.	PARTIES LIEES	44
6.25.	REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	46
6.26.	ENGAGEMENTS	49

1. ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2019	30/06/2020
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6.	276 748	225 721
Créances clients et autres débiteurs courants	6.9.	12 033	8 938
Autres actifs courants	6.11.	1 968	3 540
Stocks	-	5	5
Total - Actifs courants		290 753	238 204
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6.7.	920	894
Immobilisations corporelles	6.8.	16 453	15 507
Autres actifs financiers non courants	6.10.	1 727	1 595
Impôt différé actif	6.21.	0	0
Total - Actifs non courants		19 100	17 997
Total - Actif		309 853	256 200
PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2019	30/06/2020
Passifs courants			
Emprunts obligataires courants	6.12.	1 313	1 313
Autres passifs financiers courants	6.12.	3 226	3 222
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	6.13.	36 917	34 961
Revenus et produits différés courants	-	140	141
Provisions courantes	6.14.	2 061	2 070
Total - Passifs courants		43 657	41 706
Passifs non courants			
Emprunts obligataires non courants	6.12.	164 142	166 760
Autres passifs financiers non courants	6.12.	14 939	13 342
Dettes fournisseurs et autres créditeurs non courants	6.13.	451	451
Avantages au personnel non courants	6.15.	1 408	1 503
Impôt différé passif	6.21.	1 193	1 057
Total - Passifs non courants		182 132	183 112
Capitaux propres			
Capital social	6.16.	9 715	9 715
Primes d'émission	-	377 821	378 334
Réserves consolidées	-	(238 340)	(303 662)
Ecarts de conversion	-	14	7
Résultat net	-	(65 145)	(53 011)
Capitaux propres - part du Groupe		84 065	31 382
Intérêts minoritaires	-	0	0
Total - Capitaux propres		84 065	31 382
Total - Passif et capitaux propres		309 853	256 200

2. ETAT RESUME DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2019	30/06/2020
Produits d'exploitation			
Revenus industriels		1	122
Autres produits	6.17.	5 356	5 745
Produits d'exploitation		5 357	5 867
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	6.18.	(38 908)	(36 867)
Frais généraux et administratifs	6.18.	(9 517)	(8 251)
Frais marketing et de pré-commercialisation	6.18.	(2 876)	(9 491)
Autres produits et charges opérationnels	6.18.	7	(423)
Résultat opérationnel		(45 936)	(49 163)
Produits financiers	6.20.	1 755	2 095
Charges financières	6.20.	(7 240)	(6 102)
Résultat financier		(5 485)	(4 007)
Résultat net avant impôt		(51 422)	(53 170)
Produit d'impôt	6.21.	289	159
Résultat net		(51 132)	(53 011)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(51 132)	(53 011)
Part des minoritaires		0	0
Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires			
Résultat de base / dilué par action (€/action)	6.22.	(1,64)	(1,36)

3. ETAT RESUME DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2019	30/06/2020
Résultat net		(51 132)	(53 011)
Ecarts actuariels nets d'impôt	6.15.	(128)	0
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		(128)	0
Ecarts de conversion		1	(7)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		1	(7)
Résultat global		(51 260)	(53 018)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(51 260)	(53 018)
Part des minoritaires		0	0

4. TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2019	Exercice clos le 31/12/2019	Semestre clos le 30/06/2020
<u>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</u>			
+ Résultat net	(51 132)	(65 145)	(53 011)
+ Résultat net / Part des minoritaires	0	0	0
<u>Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</u>			
Ajustements :			
+ Dotations aux amortissements	1 542	3 263	1 737
+ Dotations aux provisions et pertes de valeur	1 804	357	124
+ Paiements fondés en actions	356	1 657	513
- Résultat sur cessions d'actifs non courants	(1)	(19)	(2)
+ Charge / (produit) financier net	5 669	11 437	5 848
+ Produit d'impôt	(289)	(576)	(159)
+ Autres éléments sans incidence financière sur la trésorerie y compris provision CIR	(11)	1 702	92
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement	(42 063)	(47 324)	(44 859)
<u>Variation du besoin en fonds de roulement</u>			
Diminution / (augmentation) des créances clients et autres actifs	(10 103)	(1 640)	1 523
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et autres passifs	5 307	1 284	(2 026)
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 797)	(356)	(504)
Impôts payés	0	0	0
Flux de trésorerie généré par l'activité	(46 859)	(47 680)	(45 362)
<u>Opérations d'investissement</u>			
- Acquisitions d'immobilisations	(65)	(2 030)	(785)
+ Cessions d'immobilisations / remboursement	(0)	2 517	0
- Acquisitions d'actifs financiers	(128)	(160)	(49)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(193)	327	(834)
<u>Opérations de financement</u>			
+ Augmentation de capital et option de conversion	126 479	126 486	0
+ Souscriptions de bons de souscription d'actions	0	43	0
+ Souscriptions d'emprunts, encaissements de financements publics net de frais d'émission	0	0	0
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	(1 513)	(1 884)	(1 601)
- Intérêts financiers versés (y compris contrats de location)	(3 234)	(7 785)	(3 230)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	121 732	116 860	(4 831)
Variation de trésorerie	74 680	69 508	(51 027)
Trésorerie à l'ouverture	207 240	207 240	276 748
Trésorerie de clôture	281 920	276 748	225 721

5. ETAT RESUME DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social								
(en milliers d'euros)										
Solde au 01 janvier 2019	31 183 921	7 796	251 554	(730)	(158 167)	6	(79 521)	20 939	0	20 939
Résultat net							(51 132)	(51 132)		(51 132)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(128)	1		(128)		(128)
Résultat global	0	0	0	0	(128)	1	(51 132)	(51 260)	0	(51 260)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(79 521)		79 521	0		0
Augmentations de capital	7 647 500	1 912	124 567		0			126 479		126 479
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			0					0		0
Paievements fondés sur des actions			356					356		356
Actions propres				(469)				(469)		(469)
Autres mouvements			0					0		0
Solde au 30 juin 2019	38 831 421	9 708	376 477	(1 199)	(237 815)	7	(51 132)	96 045	0	96 045
Résultat net							(14 012)	(14 012)		(14 012)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(40)	8		(32)		(32)
Résultat global	0	0	0	0	(40)	8	(14 012)	(14 044)	0	(14 044)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					0		0	0		0
Augmentations de capital	27 196	7	0		(7)			(0)		(0)
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			0					0		0
Paievements fondés sur des actions			1 301					1 301		1 301
Actions propres				721				721		721
Autres mouvements			43					43		43
Solde au 31 décembre 2019	38 858 617	9 715	377 821	(478)	(237 862)	14	(65 145)	84 065	0	84 065
Résultat net							(53 011)	(53 011)		(53 011)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					0	(7)		(7)		(7)
Résultat global	0	0	0	0	0	(7)	(53 011)	(53 018)	0	(53 018)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(65 145)		65 145	0		0
Augmentations de capital	0	0	0		0			0		0
Paievements fondés sur des actions			513					513		513
Actions propres				(178)				(178)		(178)
Autres mouvements			0					0		0
Solde au 30 juin 2020	38 858 617	9 715	378 334	(656)	(303 006)	7	(53 011)	31 382	0	31 382

Les dépenses encourues en 2019 dans le cadre des levées de fonds sont comptabilisées en déduction de la prime d'émission.

6. NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

6.1. PRESENTATION GENERALE

Créée en 1999, GENFIT S.A. (la « Société ») est une entreprise biopharmaceutique de droit français conduisant des essais cliniques de stade avancé dont la vocation est la découverte et le développement de candidats-médicaments et de solutions diagnostiques innovants. Nous ciblons les maladies métaboliques et les pathologies hépatiques qui leur sont associées ; pathologies pour lesquelles des besoins médicaux considérables demeurent aujourd'hui insatisfaits en raison d'un manque de traitements approuvés.

La Société concentre ses efforts de recherche et développement (R&D) pour participer à la potentielle mise sur le marché de solutions thérapeutiques et diagnostiques pour combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes et fibrotiques affectant notamment le foie (telles que la stéatohépatite non-alcoolique – la NASH) et plus généralement la sphère gastro-entérologique.

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes de GENFIT S.A. et ceux de l'ensemble de ses filiales détenues à 100% : GENFIT CORP. (filiale américaine) et GENFIT PHARMACEUTICALS SAS (filiale française). L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ».

6.2. FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

6.2.1. RESOLVE IT - Faits majeurs de la période et évènements post clôture

Faits majeurs de la période

En mai 2020, la Société a rendu publics les principaux résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire d'elafibranol dans la NASH réalisée dans le cadre de son essai de Phase 3 RESOLVE-IT. Elafibranol n'a démontré d'effet statistiquement significatif ni sur le critère principal de résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose, ni sur les critères d'évaluation secondaires des 1070 patients.

Le taux de réponse observé dans le bras composé des 717 patients ayant reçu elafibranol 120mg a été de 19,2%, contre 14,7% dans le bras placebo. Concernant le critère secondaire clé de la fibrose, 24,5% des patients ayant reçu elafibranol 120mg ont atteint l'amélioration de la fibrose d'au moins un stade, contre 22,4% dans le bras placebo. L'autre critère secondaire clé relatif aux paramètres métaboliques n'a pas atteint la significativité statistique.

Bien que ces résultats intermédiaires rendaient impossibles l'approbation accélérée recherchée d'elafibranol dans la NASH via la procédure dite de « Subpart H » de la FDA et d' « autorisation conditionnelle » de l'Agence Européenne des Médicaments en Europe (ci-après, la « AEM »), la Société a annoncé également au mois de mai vouloir revoir les données

détaillées dans leur intégralité et conduire d'autres analyses destinées à comprendre pourquoi les taux de réponse du bras placebo ont été plus élevés que ceux attendus avant de prendre une décision sur la suite à donner à l'essai RESOLVE-IT.

Evènements post clôture

Après ce processus d'analyse dont les étapes clés se sont déroulées en juillet, il a été décidé de clôturer prématurément l'essai clinique RESOLVE-IT de Phase 3 évaluant l'efficacité et la sécurité d'emploi d'elafibranor dans la NASH avec fibrose. Les coûts externes liés à l'arrêt de ce programme (activités réglementaires, dernières visites pour chacun des patients, fermetures des sites, monitoring des données, établissement du rapport d'étude (Clinical Study Report), mise à jour du dossier de l'étude (Trial Master File), clauses de sortie d'un contrat d'approvisionnement, etc.) sont évalués à un montant estimé entre 19 et 22 millions d'euros, dont certains coûts en dollars déterminés sur la base du cours du dollar au 1er septembre 2020.

Suite à cette décision, le Groupe est en cours d'analyse de ses impacts sur le parc des équipements scientifiques qui étaient dédiés à RESOLVE IT ; il s'agit d'identifier ceux qui seraient utilisés pour l'étude d'elafibranor dans la PBC (ELATIVE) et ceux qui devraient éventuellement être cédés ou mis au rebut. La valeur nette comptable au 30 juin 2020 de ces équipements scientifiques dédiés est de 2 149 milliers d'euros (dont les équipements en crédit-bail). Les éventuelles dépréciations et résultat de cessions seront constatées au second semestre 2020 quand ces analyses seront finalisées.

Cette estimation ne comprend pas les coûts liés au projet de ré-organisation du Groupe (voir note [6.2.3 – « Autres évènements post clôture »](#)).

6.2.2. COVID-19 - Faits majeurs de la période et évènements post-clôture

Faits majeurs de la période

Une nouvelle souche de coronavirus, COVID-19, a été identifiée à Wuhan, en Chine en décembre 2019. Depuis lors, le coronavirus COVID-19 s'est propagé à plusieurs pays, dont les États-Unis et plusieurs pays européens, en ce compris des pays dans lesquels la Société a des essais cliniques en cours, dans des pays où elle a prévu de mener des essais cliniques et dans des pays dans lesquels sont localisés des sous-traitants importants pour la réalisation de ses essais cliniques et les unités de production des fournisseurs de principe actif et d'unités thérapeutiques d'elafibranor, son candidat-médicament le plus avancé.

Jusqu'au 30 juin 2020, date de clôture des comptes semestriels, les principaux impacts de cette propagation inédite du COVID-19 sur ses activités sont les suivants :

- Les essais de phase 1 (pharmacocinétique, interactions médicamenteuse ou alimentaire et bioéquivalence) ont été suspendus ;
- Les recrutements de patients dans le cadre de l'essai PK/PD dans la NASH pédiatrique et de l'essai de phase 2 sur la composition lipidique du foie ont été suspendus ;
- L'initiation de l'étude de Phase 2 de combinaison d'elafibranor avec certains traitements antidiabétiques ainsi que celle de l'étude de phase 3 chez les patients atteints de PBC a été suspendue ;

- NIS4 continue d'être déployé dans le domaine de la recherche clinique par Labcorp/Covance, le partenaire de la Société. L'utilisation de la technologie NIS4 par les clients de Labcorp/Covance a pu être freinée en raison des délais potentiellement rencontrés dans les essais cliniques concernés mais les équipes internes ont continué d'avancer sur le volet « Test IVD » du programme.
- Même si la pandémie de COVID-19 a évolué rapidement et que les plans de la Société ont été adaptés en conséquence, la Société n'a pas subi de perturbation des approvisionnements pour ses essais cliniques en cours ou planifiés.
- Toutes les activités de soutien relatives à la poursuite des études en cours, ou à l'initiation des nouvelles études prévues ont été maintenues afin de minimiser les retards potentiels lorsque la crise pandémique de COVID-19 prendra fin.

Evènements post clôture / Impact de l'arrêt de l'essai RESOLVE IT et de la pandémie COVID 19

Certaines études suspendues depuis la survenance de l'épidémie de COVID-19 n'ont pas été poursuivies ou la décision a été prise de ne pas les commencer consécutivement à la clôture de l'étude RESOLVE IT. Ces décisions ont été prises sans rapport avec la situation liée à la pandémie de COVID-19 ni avec aucune préoccupation concernant la sécurité d'emploi du candidat-médicament de la Société.

Les essais de phase 1 ont été conclus prématurément en raison de la quantité suffisante de données pour les objectifs de recherche, la seule exception étant la partie de l'essai concernant la bioéquivalence des essais de bioéquivalence et d'interactions alimentaire, qui a repris.

Des essais de phase 2 ont été conclus prématurément, dont l'essai PK/PD dans la NASH pédiatrique et celui sur la composition lipidique du foie.

L'essai de combinaison de phase 2 n'aura pas lieu.

Les programmes de R&D qui ne sont pas liés à nos deux projets majeurs que sont PBC et NIS4 sont arrêtés.

Il est prévu que le premier patient de l'étude de phase 3 d'elafibranor dans la PBC soit recruté au cours du mois de septembre 2020, après que cette date initialement prévue au premier trimestre 2020 ait été repoussée suite à la pandémie de COVID 19. Nous estimons que la période de recrutement sera de 18 mois au lieu des 12 mois prévus avant la survenance de la pandémie de COVID 19.

6.2.3. Autres évènements post clôture

Réorganisation

Compte tenu de l'impact sur l'emploi de la clôture de l'étude de l'elafibranor dans le traitement de la Nash, GENFIT a engagé à compter du 29 septembre 2020 un projet de réorganisation important, qui devrait entraîner une réduction de ses effectifs.

Labcorp

Au mois de septembre, la Société a annoncé la signature d'un nouvel accord de licence avec Labcorp pour le développement et le déploiement commercial d'un LDT intégrant la technologie NIS4 sur le marché des tests cliniques diagnostic de routine aux Etats-Unis et au Canada.

Obligation convertible (OCEANes)

Genfit envisage de proposer aux porteurs de son obligation convertible (OCEANes) d'un montant nominal de 180 millions d'euros et venant à échéance le 16 octobre 2022 et à ses actionnaires, un aménagement des termes de celle-ci. L'objectif de la Société est d'engager cette démarche vers la fin de l'année afin de disposer d'une structure de bilan adaptée à sa nouvelle stratégie.

6.3. BASE DE PREPARATION

Ces états financiers semestriels consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2020. Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC). Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la période close le 30 juin 2020.

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers semestriels consolidés de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2020 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du Groupe. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS mais une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés annuels.

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS.

Les états financiers consolidés résumés de la période de six mois close au 30 juin 2020 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 29 septembre 2020.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers semestriels consolidés résumés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

6.3.1. Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers semestriels consolidés sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

Les nouvelles normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2020 mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe pour le semestre clos au 30 juin 2020.

- Modifications du cadre de référence conceptuel e "References to Conceptual Framework" dans les normes IFRS
- Définition d'une activité (Amendements à IFRS 3) -regroupement d'entreprises
- Définition de la matérialité (Amendements à IAS 1 and IAS 8)
- Réforme des taux d'intérêt de référence (Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7)

Il faut aussi noter que l'amendement à IFRS 16 en lien avec l'aménagement des loyers n'est pas applicable car aucun aménagement des loyers n'a été demandé par GENFIT dans le cadre de ses contrats de location.

La décision d'application de la décision de l'IFRIC relative à la durée de location n'a pas été appliquée pour les comptes semestriels, le Groupe ayant besoin d'une période de temps suffisante, l'analyse de l'impact de cette décision finale de l'IFRS

IC est toujours en cours. Sa mise en œuvre pourrait se traduire par un allongement de la durée de location initialement retenue et entraîner une révision de la dette de loyers et du droit d'utilisation afférents aux contrats de location concernés.

6.3.2. Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Les principaux changements normatifs qui seront en vigueur après le 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (en vigueur à compter du 1er Janvier 2023)
- Classement des passifs en tant que non courants ou courants – Amendement à AS 1 (en vigueur à compter du : 1 Janvier 2023)

6.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels consolidés.

6.5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les comptes semestriels consolidés résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers qui sont décrits dans le document d'enregistrement universel (URD) relatif aux comptes clos le 31 décembre 2019.

6.5.1. Risque de change

La nature et l'exposition au risque de change de la Société ont évolué. Il était anticipé qu'une part croissante de ses opérations seraient libellée en dollars US, et le choix a été fait de ne pas convertir en Euros la trésorerie obtenue notamment grâce à la levée de fonds de mars 2019 en dollars US. Il était ainsi prévu d'utiliser la trésorerie détenue en dollars US pour faire face aux dépenses libellées dans cette devise au cours des prochaines années.

Compte tenu de la décision prise d'entamer les opérations de clôture de l'essai RESOLVE IT (voir note 6.2. « Faits majeurs de la période et événements post clôture »), le Groupe a initié un plan d'économies mis en œuvre au second semestre 2020 et sera amené à gérer moins d'opérations libellées en en devises étrangères ou exposées indirectement au risque de change. L'exposition globale du Groupe à ce risque sera notamment fonction :

- des devises dans lesquelles il percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur le Groupe,
- de sa politique de couverture de change, et
- De l'évolution du cours des devises par rapport à l'euro.

Au cours du premier semestre 2020 le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture spécifiques, ceci compte tenu du choix de conserver une importante partie de sa trésorerie en dollars US.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la trésorerie et les équivalents de trésorerie et des dépenses du Groupe à une variation de 10 % du dollar U.S. contre Euro au cours des semestres 2019 et 2020 :

Sensibilité de la trésorerie et équivalents de trésorerie à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars US	153 438	126 725
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	136 583	113 168
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	151 758	125 742
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	124 166	102 880

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Dépenses libellées en dollars US	18 079	35 531
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	15 886	31 730
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	17 651	35 255
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	14 442	28 845

30/06/2020 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,1198 dollars US

31/12/2019 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,1234 dollars US

Trésorerie, équivalents de trésorerie & actifs financiers (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Libellés à l'origine en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	139 863	112 593
Actifs financiers courants et non courants	1 614	1 522
TOTAL	141 477	114 115
Libellés à l'origine en USD		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	136 884	113 128
Actifs financiers courants et non courants	113	73
TOTAL	136 997	113 201
Total en EUR		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	276 748	225 721
Actifs financiers courants et non courants	1 727	1 595
TOTAL	278 474	227 316

6.5.2. Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2020, le Groupe a uniquement perçu des avances gouvernementales ou conditionnées assorties d'intérêts nuls ou à taux fixe, généralement inférieur à celui du marché.

Au 30 juin 2020, les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 184 637 milliers d'euros (au 31 décembre 2019 : 183 619 milliers d'euros, montant net de la part capitaux propres des obligations convertibles et de leur coût d'émission). Les emprunts en cours sont souscrits à taux fixe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également négligeable, puisque ces actifs sont essentiellement des OPCVM libellées en euros, des bons à moyen terme négociables et des comptes à terme libellés en euros ou en dollars.

6.5.3. Risque de liquidité

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) remboursables pour un montant nominal de 180 millions d'€ à échéance du 16 octobre 2022, une avance gouvernementale conditionnée liée à des projets de recherche et dont le remboursement dépend du succès commercial du programme de recherche concerné, et des emprunts bancaires. (voir note [6.12.2.1 - « avances remboursables et conditionnées »](#).)

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 30 juin 2020 de 227 316 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers (au 31 décembre 2019 : 278 474 milliers d'euros). La Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois. En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement, au regard de ses projets et obligations actuels, au cours des douze prochains mois.

6.5.4. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée à ses créances clients, et aux autres actifs financiers.

La politique du Groupe consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

6.6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les principaux éléments des équivalents de trésorerie sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée.

Ces placements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques négligeables de variation de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	263 147	208 669
Soldes débiteurs de banque	13 601	17 052
TOTAL	276 748	225 721

Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
OPCVM	3 096	3 093
COMPTES A TERME	215 018	167 036
COMPTE COURANT REMUNERE	45 033	38 540
TOTAL	263 147	208 669

6.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques et des licences d'exploitation acquis par le Groupe.

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2019
Valeurs brutes						
Logiciels	2 049	340	(29)	0	378	2 739
Brevets	21	70	0	0	0	91
Autres immobilisations incorporelles	313	65	0	0	(378)	0
TOTAL - Valeurs brutes	2 384	475	(29)	0	0	2 830
Amortissements et pertes de valeur						
Logiciels	(1 567)	(350)	29	0	0	(1 888)
Brevets	(21)	0	0	0	0	(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(1 588)	(350)	29	0	0	(1 910)
TOTAL - Net	796	125	0	0	0	920

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2020
Valeurs brutes						
Logiciels	2 739	94	(6)	0	38	2 864
Brevets	91	0	0	0	0	91
Autres immobilisations incorporelles	0	38	0	0	(38)	0
TOTAL - Valeurs brutes	2 830	132	(6)	0	0	2 956
Amortissements et pertes de valeur						
Logiciels	(1 888)	(158)	6	0	0	(2 041)
Brevets	(21)	0	0	0	0	(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(1 910)	(158)	6	0	0	(2 062)
TOTAL - Net	920	(26)	0	0	0	894

6.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2019
Valeurs brutes						
Constructions sur sol d'autrui	1 458	12 219	0	0	(1 447)	12 229
Equipements scientifiques	10 879	556	(120)	0	(54)	11 260
Installations, aménagements	1 531	66	0	0	(5)	1 592
Matériel de transport	99	0	0	0	0	99
Equipements informatiques	1 446	227	(15)	0	11	1 669
Equipements de bureau	361	31	(3)	0	0	389
Immobilisations en cours	0	242	(1 737)	0	1 496	0
TOTAL - Valeurs brutes	15 774	13 339	(1 875)	0	0	27 238
Amortissements et pertes de valeur						
Constructions sur sol d'autrui	(1)	(1 215)	0	0	0	(1 216)
Equipements scientifiques	(5 988)	(1 303)	119	0	0	(7 172)
Installations, aménagements	(769)	(105)	0	0	0	(875)
Matériel de transport	(45)	(21)	0	0	0	(66)
Equipements informatiques	(915)	(252)	12	0	0	(1 155)
Equipements de bureau	(292)	(13)	3	0	0	(303)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeurs	(8 010)	(2 909)	133	0	0	(10 785)
TOTAL - Net	7 765	10 430	(1 741)	0	0	16 453

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2020
Valeurs brutes						
Constructions sur sol d'autrui	12 229	0	0	0	0	12 232
Equipements scientifiques	11 260	383	(135)	0	0	11 509
Installations, aménagements	1 592	80	0	0	114	1 786
Matériel de transport	99	0	0	0	0	99
Equipements informatiques	1 669	66	(0)	0	3	1 737
Equipements de bureau	389	8	0	0	0	397
Immobilisations en cours	0	116	0	0	(116)	0
TOTAL - Valeurs brutes	27 238	653	(135)	0	0	27 759
Amortissements et pertes de valeur						
Constructions sur sol d'autrui	(1 216)	(712)	0	0	0	(1 926)
Equipements scientifiques	(7 172)	(678)	134	0	0	(7 716)
Installations, aménagements	(875)	(58)	0	0	0	(932)
Matériel de transport	(66)	(10)	0	0	0	(76)
Equipements informatiques	(1 155)	(137)	0	0	0	(1 292)
Equipements de bureau	(303)	(8)	0	0	0	(310)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeurs	(10 785)	(1 602)	134	0	0	(12 252)
TOTAL - Net	16 453	(949)	(1)	0	0	15 507

Les actifs relatifs à des contrats qui étaient classés dans la catégorie location-financement sous IAS 17 sont des équipements scientifiques. Comme indiqué précédemment, ces contrats ont été repris à l'identique sous IFRS 16. La valeur nette comptable des actifs correspondant au 30 juin 2020 s'élève à 1 143 milliers d'euros (au 31 décembre 2019 : 1 413 milliers d'euros).

Conformément aux dispositions d'IFRS 16, le Groupe n'a pas choisi de présenter les droits d'utilisation séparément des autres actifs et les a ajoutés aux immobilisations de même nature que les actifs sous-jacents loués.

Ainsi, les droits d'utilisation et amortissements afférents inclus dans le tableau concernent :

- Le poste « Constructions sur sol d'autrui », à raison respectivement de 11 976 milliers d'euros et 1 894 milliers d'euros;
- Le poste « Equipements scientifiques », à raison respectivement de 4 346 milliers d'euros et de 3 203-milliers d'euros.

Pour ce qui concerne les équipements dédiés à l'essai RESOLVE-IT, se reporter à la section [6.2 – « faits majeurs de la période et événements post clôture »](#).

6.9. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Créances clients et autres débiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Créances clients	207	305
Crédit d'impôt recherche	9 585	6 684
Créances sociales	5	12
Créances de TVA	1 814	1 583
Subventions à recevoir	3	3
Autres créances	420	352
TOTAL	12 033	8 938

Créances clients et autres débiteurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Créances clients	207	305
Crédit d'impôt recherche	9 585	6 684
Créances sociales	5	12
Créances de TVA	1 814	1 583
Subventions à recevoir	3	3
Autres créances	420	352
TOTAL	12 033	8 938

Créances clients et autres débiteurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Créances clients	0	0
Crédit d'impôt recherche	0	0
Créances sociales	0	0
Créances de TVA	0	0
Subventions à recevoir	0	0
Autres créances	0	0
TOTAL	0	0

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche dû au titre de 2019 d'un montant de 8 125 milliers d'euros a été encaissé par GENFIT en mai 2020.

Le crédit d'impôt recherche à recevoir d'un montant de 6 684 milliers d'euros au 30 juin 2020 comprend :

- le montant versé dans le cadre du paiement partiel de l'avis de mise en recouvrement (333 milliers d'euros) dans le cadre du contrôle fiscal,
- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2014 (1 140 milliers d'euros),
- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2016 (447 milliers d'euros), ces deux sommes étant utilisées en tant que compensation partielle de l'avis de mise en recouvrement et du rappel lié au CIR 2014, comme décrit à la section [6.23. - « Litiges et passifs éventuels »](#).
- les montants reçus suite au jugement favorable du tribunal de Montreuil (432 milliers d'euros et 29 milliers d'euros) étant déduits.
- A ces sommes liées au litige avec l'administration fiscale décrit à la section [6.23. - « Litiges et passifs éventuels »](#), s'ajoute le montant de la créance de crédit d'impôt recherche estimée au 30 juin 2020 qui s'élève à 5 224 milliers d'euros.

Au 30 juin 2020, le litige lié au CIR est provisionné à hauteur de 1 892 milliers d'euros sans changement par rapport au 31 décembre 2019 et figure au passif des états financiers.

Autres créances

Au 30 juin 2020:

- le poste « autres créances » se compose principalement d'avoirs à recevoir de la part de fournisseurs pour 352 milliers d'euros.

6.10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont constitués de :

Actifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Prêts	307	328
Dépôts et cautionnements versés	396	424
Contrats de liquidité	1 023	843
TOTAL	1 727	1 595

Actifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Prêts	0	0
Dépôts et cautionnements versés	0	0
Contrats de liquidité	0	0
TOTAL	0	0

Actifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Prêts	307	328
Dépôts et cautionnements versés	396	424
Contrats de liquidité	1 023	843
TOTAL	1 727	1 595

Le contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de service d'investissement, est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres du Groupe.

Au 30 juin 2020, le contrat de liquidité faisait apparaître un solde en espèces se montant à 843 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 30 juin 2020, CM-CIC Market Solutions détient pour le compte de GENFIT 47 698 titres, comptabilisés en diminution des capitaux propres pour 240 milliers d'euros.

6.11. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, s'élevant à 3 540 milliers d'euros au 30 juin 2020 et 1 968 milliers d'euros au 31 décembre 2019, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes.

6.12. PASSIFS FINANCIERS

6.12.1. Détail des emprunts obligataires

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANE (à échéance du 16 octobre 2022) d'un montant nominal de 180 millions d'euros.

Emprunts obligataires - descriptif général

Nombre d'obligations	6 081 081
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	179 999 997,60 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Prime de conversion / échange	30% Par rapport au cours de référence de l'action GENFIT (22,77 €).
Taux d'intérêt nominal annuel	3,5% Payable semestriellement à terme échu.
Taux d'intérêt effectif	7,2%
Emission	16/10/2017 Au pair
Remboursement	16/10/2022 Remboursement anticipé au gré de la société à compter du 06/11/2020 si la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action GENFIT du ratio de conversion des actions en vigueur (sur une période de 20 jours de bourse) excède 150% de la valeur nominale des OCEANE.

Emprunts obligataires - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Emprunts obligataires	165 454	168 072
TOTAL	165 454	168 072

Emprunts obligataires - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Emprunts obligataires	1 312	1 312
TOTAL	1 312	1 312

Emprunts obligataires - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Emprunts obligataires	164 142	166 760
TOTAL	164 142	166 760

En cas de conversion de toutes les obligations convertibles, la dilution ressortirait à 15,6% (en % de détention du capital au 30 juin 2020).

6.12.2. Détail des autres passifs financiers

Autres passifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Avances remboursables et conditionnées	3 229	3 229
Emprunts bancaires	2 645	2 093
Dettes relatives aux contrats de location	12 281	11 233
Intérêts courus non échus	2	1
Autres passifs financiers	7	7
TOTAL	18 165	16 564

Autres passifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Avances remboursables et conditionnées	0	0
Emprunts bancaires	1 105	1 091
Dettes relatives aux contrats de location	2 112	2 122
Intérêts courus non échus	2	1
Autres passifs financiers	7	7
TOTAL	3 226	3 222

Autres passifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Avances remboursables et conditionnées	3 229	3 229
Emprunts bancaires	1 540	1 002
Dettes relatives aux contrats de location	10 169	9 111
Intérêts courus non échus	0	0
Autres passifs financiers	0	0
TOTAL	14 939	13 342

6.12.2.1. Avances remboursables et conditionnées

Avances remboursables et conditionnées - descriptif général	Date attribution	Montant total attribué	Montant total encaissé	Montant total remboursé	Autres mouvements	Effets de l'actualisation	Valeur nette à la date du 30/06/2020
(En milliers d'euros)							
BPI FRANCE - IT-DIAB	23.12.2008	3 229	3 229	0	0	0	3 229
<i>Développement d'une stratégie globale de prévention et prise en charge du diabète de type 2</i>							
TOTAL		3 229	3 229	0	0	0	3 229

Le tableau ci-après détaille l'avance non remboursée au 30 juin 2020.

<p>BPI FRANCE IT-DIAB</p>	<p>L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est le Groupe. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.</p> <p>En ce qui concerne le Groupe, l'aide est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une avance conditionnée remboursable seulement en cas de succès de 3 229 milliers d'euros ; • et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3 947 milliers d'euros. <p>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2014.</p> <p>En cas de succès technique et/ou commercial, les retours financiers du programme IT-DIAB, qui comprend la découverte de médicaments et d'outils diagnostics pour le diabète de type 2, serviront avant tout à rembourser l'avance de 3 229 milliers d'euros.</p> <p>Selon l'accord, l'avance remboursable sera considérée comme remboursée dans sa totalité lorsque la valeur totale des versements effectués à cet égard par le destinataire, actualisés au taux de 5,19%, sera égale au montant total de l'aide versée, actualisé au même taux. Tout versement supplémentaire sera classé en paiement complémentaire et plafonné à un montant total de 14 800 milliers d'euros.</p>
-------------------------------	---

Comme le contrat d'aide au projet le prévoit, la Société a adressé un courrier à BPI en décembre 2019 afin de porter à sa connaissance les contrats Labcorp et Terns tout en indiquant qu'elafibranor visant désormais à traiter des maladies hépatiques et non plus le diabète de type 2 comme prévu dans le contrat d'aide, Genfit proposait donc à BPI d'établir un constat d'abandon du projet IT DIAB sur lequel est basée l'avance mentionnée ci-dessus. A la suite de ce courrier, une première prise de contact a eu lieu en mars 2020 pour la présentation des arguments de la société puis en juin 2020 suite à la publication des résultats de l'étude RESOLVE IT. Dans ce contexte, Genfit reste dans l'attente de la position de BPI sur de nouvelles modalités financières liées à cette situation et d'un projet d'avenant au contrat d'avance remboursable.

6.12.2.2. Emprunts bancaires

Le Groupe n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2020.

Emprunts bancaires	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible A la date du 31/12/2019	Versements	Solde A la date du 31/12/2019
(En milliers d'euros)						
CDN 3	Avril 2016	500	0,72%	0	60 mois	135
CDN 4	Juin 2017	600	0,36%	0	48 mois	226
CDN 5	Novembre 2018	500	0,46%	0	48 mois	366
CIC 3	Mars 2015	500	0,85%	0	16 trimestres	0
CIC 4	Décembre 2016	265	0,69%	0	60 mois	111
CIC 5	Juillet 2017	1000	0,69%	0	60 mois	554
BNP	Décembre 2014	500	2,00%	0	20 trimestres	0
BNP 2	Juin 2016	500	0,80%	0	20 trimestres	177
BNP 3	Octobre 2016	1050	0,80%	0	20 trimestres	525
BNP 4	Avril 2017	800	0,87%	0	60 mois	537
NEUFLIZE 2	Juin 2016	500	1,10%	0	12 trimestres	0
AUTRES	-	0	-	0	-	14
TOTAL		6715		0		2646

Emprunts bancaires	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible A la date du 30/06/2020	Versements	Solde A la date du 30/06/2020
(En milliers d'euros)						
CDN 3	Avril 2016	500	0,72%	0	60 mois	85
CDN 4	Juin 2017	600	0,36%	0	48 mois	151
CDN 5	Novembre 2018	500	0,46%	0	48 mois	303
CIC 3	Mars 2015	500	0,85%	0	16 trimestres	0
CIC 4	Décembre 2016	265	0,69%	0	60 mois	85
CIC 5	Juillet 2017	1000	0,69%	0	60 mois	454
BNP	Décembre 2014	500	2,00%	0	20 trimestres	0
BNP 2	Juin 2016	500	0,80%	0	20 trimestres	127
BNP 3	Octobre 2016	1050	0,80%	0	20 trimestres	420
BNP 4	Avril 2017	800	0,87%	0	60 mois	457
NEUFLIZE 2	Juin 2016	500	1,10%	0	12 trimestres	0
AUTRES	-	0	-	0	-	12
TOTAL		6715		0		2094

6.12.3. Échéances des passifs financiers

Maturité des dettes financières (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2020	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
BPI FRANCE - IT-DIAB	3 229	0	0	0	0	0	3 229
TOTAL - Avances remboursables et conditionnées	3 229	0	0	0	0	0	3 229
Emprunts obligataires	168 072	1 312	0	166 760	0	0	0
Emprunts bancaires	2 093	1 091	761	241	0	0	0
Dettes relatives aux contrats de location	11 233	2 122	1 987	1 239	1 110	1 109	3 666
Intérêts courus non échus	1	1	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	7	7	0	0	0	0	0
TOTAL - Autres passifs financiers	181 407	4 534	2 748	168 239	1 110	1 109	3 666
TOTAL	184 636	4 534	2 748	168 239	1 110	1 109	6 896

L'emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 180 millions d'euros se traduit par le paiement d'un coupon annuel de -6 300 milliers d'euros (payable en deux semestrialités) et d'un remboursement du nominal dans moins de 3 ans (en octobre 2022).

Concernant l'avance IT-DIAB, se référer à la section ci-dessus.

6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Dettes fournisseurs et autres créditeurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Dettes fournisseurs	32 753	30 082
Dettes sociales	3 598	4 376
Dettes de tva	2	8
Dettes fiscales	487	380
Autres dettes	527	564
TOTAL	37 368	35 411

Dettes fournisseurs et autres créditeurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Dettes fournisseurs	32 753	30 082
Dettes sociales	3 598	4 376
Dettes de tva	2	8
Dettes fiscales	487	380
Autres dettes	76	114
TOTAL	36 917	34 961

Dettes fournisseurs et autres créditeurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes sociales	0	0
Dettes de tva	0	0
Dettes fiscales	0	0
Autres dettes	451	451
TOTAL	451	451

6.14. PROVISIONS

Au 30 juin 2020, ce poste s'élève à 2 071 milliers d'euros (au 31 décembre 2019: 2 061 milliers d'euros).

Les provisions comptabilisées sont principalement relatives au crédit d'impôt recherche. Se reporter à la section [6.23. – « Litiges et passifs éventuels »](#).

6.15. AVANTAGES AU PERSONNEL

En France, les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations patronales et salariales. Ce sont des plans à cotisations définies et les cotisations patronales sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les charges comptabilisées au cours des semestres clos le 30 juin 2020 et 30 juin 2019 s'élèvent à 414 milliers d'euros et 451 milliers d'euros respectivement.

La législation française exige également le versement en capital par la Société d'une indemnité de retraite aux salariés, en fonction de leur ancienneté et du montant de leur rémunération annuelle lors du départ à la retraite, qui est comptabilisée comme un régime à cotisations définies. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. La dette correspond à la valeur actualisée des estimations d'avantages futurs à payer et est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est considéré que chaque période de service donne droit à une unité d'avantages supplémentaires. Chacune de ces unités est évaluée séparément. Au 30 juin 2020, les provisions de retraite comptabilisées s'élèvent à 1 503 milliers d'euros contre 1 408 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Pour les semestres clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, la provision pour indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la moitié de la charge anticipée pour l'exercice correspondant, tenant compte de la mise à jour de l'hypothèse du taux d'actualisation.

Dans le cadre de l'estimation des indemnités de retraite aux salariés, les hypothèses suivantes ont été appliquées pour toutes les catégories d'employés :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	65 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES

Taux (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2019	30/06/2020
Taux de revalorisation des salaires - en 2021	5,80%	5,80%
Taux de revalorisation des salaires - ensuite	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation (référence ibox)	0,75%	0,75%

Les taux d'actualisation s'appuient sur le taux de rendement du marché au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020 pour les obligations d'entreprise de première qualité.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur actuelle des engagements :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2020
Passif au 01 janvier 2019	1 085
Coût des services rendus au cours de l'exercice	138
Coût financier d'actualisation	17
Écarts actuariels comptabilisés	168
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	0
Passif au 31 décembre 2019	1 408
Coût des services rendus au cours de l'exercice	90
Coût financier d'actualisation	5
Écarts actuariels comptabilisés	0
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	0
Passif au 30 juin 2020	1 503

Les écarts actuariels s'expliquent principalement par l'évolution du taux d'actualisation.

Analyse de sensibilité		
Retraites et avantages postérieurs à l'emploi		
en milliers d'euros	Changement hypothèse / taux actualisation	Impact / valeur actualisée de l'obligation
	+	
	+0,25%	-51
	-0,25%	53

6.16. CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominative depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des statuts de la Société).

Au 30 juin 2020, 2 326 600 actions étaient détenues depuis plus de deux ans et conféraient à leurs détenteurs des droits de vote doubles (5,99 % du capital social émis).

Variation du capital social en 2020

Néant.

Variations du capital social en 2019

Le Président Directeur Général, agissant sur décision et délégation du Conseil d'Administration du 13 mars 2019, a décidé le 26 mars 2019, conformément aux 17 et 18èmes résolutions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018, de procéder à une augmentation de capital par voie d'offre d'actions ordinaires à catégorie de personnes sous la forme d'American Depositary Shares aux Etats-Unis d'Amérique et d'un placement privé d'actions ordinaires en Europe et dans d'autres pays en dehors des Etats-Unis. Cette opération a conduit à l'émission de 7 647 500 actions nouvelles représentant une souscription d'un montant brut de 137 631 milliers d'euros. Le règlement livraison a eu lieu le 29 mars 2019 et le capital social a été augmenté en conséquence.

En outre, le Directeur Général, agissant sur décision et délégation du Conseil d'Administration du 27 novembre 2019, a constaté le 16 décembre 2019, avec effet rétroactif au 15 décembre 2019, que certaines des conditions de performances et de présences liées aux actions gratuites AGA D 2016-1 et AGA D 2016-2 et à la totalité des actions gratuites AGA S 2016-2 étaient atteintes. 7 796 actions gratuites ont ainsi été définitivement acquises et autant d'actions nouvelles ont été créées. Le capital social a été augmenté en conséquence.

Enfin, le Directeur Général, agissant sur décision et délégation du Conseil d'Administration du 21 novembre 2017, a constaté le 2 janvier 2020, avec effet rétroactif au 31 décembre 2019, que certaines des conditions de performances et de présences liées aux actions gratuites AGA D 2017-1 et à la totalité des actions gratuites AGA S 2017-1 étaient atteintes. 19 400 actions gratuites ont ainsi été définitivement acquises et autant d'actions nouvelles ont été créées et le capital social a été augmenté en conséquence.

Ce faisant et au total, le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019 s'établissait à 38 858 617.

6.17. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits se décomposent comme suit :

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Crédit d'impôt recherche (CIR)	5 350	5 224
Autres produits opérationnels (CICE / gains de change pour créances et dettes commerciales)	4	519
Subventions d'exploitation	2	3
TOTAL	5 356	5 745

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a comptabilisé en « Autres produits opérationnels » 509 milliers d'euros au titre des gains de change sur créances commerciales (623 milliers d'euros ont été comptabilisés à ce titre en produit financiers au premier semestre 2019).

6.18. CHARGES OPERATIONNELLES

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2019	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(38 908)	(1 068)	(25 909)	(6 206)	(2 564)	(3 161)	0
Frais généraux et administratifs	(9 517)	(109)	(1)	(4 082)	(5 244)	(82)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(2 876)	(5)	0	(883)	(1 963)	(26)	0
Autres produits et charges opérationnels	7	0	0	0	6	0	1
TOTAL	(51 293)	(1 182)	(25 910)	(11 170)	(9 764)	(3 269)	1

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2020	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(36 867)	(1 197)	(24 337)	(6 591)	(3 287)	(1 455)	0
Frais généraux et administratifs	(8 251)	(133)	(42)	(3 845)	(3 963)	(269)	0
Frais de marketing et pré-commercialisation	(9 491)	(4)	(1)	(744)	(8 697)	(44)	0
Autres produits et charges opérationnels	(423)	0	0	0	(425)	0	2
TOTAL	(55 031)	(1 333)	(24 379)	(11 180)	(16 372)	(1 769)	2

Les frais de recherche et développement prennent en compte, sur la base d'informations détaillées transmises par les sous-traitants et revues par les services internes du Groupe, des estimations sur les montants de sous-traitance en cours non encore facturés dans le cadre des essais cliniques. La précision de ces estimations pour certaines natures de charges s'améliore au fur et à mesure de la progression des essais et de la revue de leurs modalités de détermination.

La décroissance du montant de «Sous-traitance opérationnelle» en 2020 est liée à la suspension ou l'arrêt de certaines études dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Se reporter à la note [6.2 – « faits majeurs de la période et événements post clôture »](#).

Les charges de personnel sont équivalentes du fait de l'accroissement des effectifs (203 au 30 juin 2020 vs 174 au 30 juin 2019) compensée par l'absence de primes dites d'incentive en 2020.

L'évolution des « Autres charges » est liée notamment aux coûts liés aux installations et à leur maintenance, aux charges de propriété intellectuelle, et tout particulièrement à l'augmentation des charges liées à la préparation de la commercialisation d'elafibranor dans la NASH.

La variation des « Dotations nettes au amortissements et aux provisions » est principalement liée à la provision pour litige CIR constatée en 2019.

6.18.1. Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Salaires	(7 998)	(7 811)
Charges sociales	(2 748)	(2 770)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	(69)	(87)
Paiements fondés sur des actions	(356)	(513)
TOTAL	(11 170)	(11 180)

Effectifs au 30 juin

Effectifs - Données consolidées	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Effectif moyen	162	201
Age moyen des collaborateurs / collaboratrices	38 ans et 11 mois	38 ans et 05 mois
Effectifs - Par activité		
Recherche et développement	100	107
Services associés à la science	17	21
Administration et management	57	68
Marketing et commercial	0	7
TOTAL	174	203

6.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le Groupe accorde à ses salariés, dirigeants, administrateurs et consultants des paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions octroyées aux salariés et dirigeants de 2014 à 2019 se composent de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions (BSAAR), d'options de souscription d'actions (SO) et d'actions gratuites (AGA).

Les paiements fondés sur des actions accordées aux administrateurs et consultants en 2014, 2015 et 2017 et 2019 sont des bons de souscription d'actions (BSA).

Pour la valorisation de ces paiements fondés en action au sens des normes IFRS, les consultants ne sont pas considérés comme des salariés.

Dans le cadre de ces programmes, les porteurs d'options peuvent acquérir des actions de la Société à un prix d'exercice prédéterminé. L'ensemble de ces programmes est réglé en instruments de capitaux propres. Les termes et conditions de ces plans sont détaillés dans le document d'enregistrement universel 2019.

Aucun exercice n'a été effectué au cours de l'année 2019 et au cours du premier semestre 2020.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouveau plan au premier semestre 2020

Le montant total de la charge comptabilisée au premier semestre 2020 au titre d'IFRS 2 est de 513 milliers d'euros (1 645 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

6.20. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Produits financiers		
Produits d'intérêts	103	1 154
Gains de change	673	938
Autres produits financiers	979	3
TOTAL - Produits financiers	1 755	2 095
Charges financières		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(5 599)	(5 777)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location	(70)	(71)
Pertes de change	(1 563)	(246)
Autres charges financières	(8)	(8)
TOTAL - Charges financières	(7 240)	(6 102)
RESULTAT FINANCIER	(5 485)	(4 007)

Les charges financières sur opérations de financement sont liées aux intérêts des OCEANE, elles s'expliquent principalement par le paiement des coupons au taux de 3,5% et par l'actualisation de la dette obligataire au taux d'intérêt effectif de 7,2%. En effet, l'actualisation de la dette obligataire consiste à ramener le montant de la composante dette de l'emprunt obligataire à hauteur du montant qui sera remboursé (ou converti) à l'échéance, par la constatation d'une charge d'intérêt annuelle théorique résultant de l'accrétion sur la période d'un montant équivalent à la composante capitaux propres à un taux d'intérêt effectif.

L'augmentation des produits financiers est liée aux produits d'intérêts sur les placements de trésorerie en dollars US, GENFIT ayant choisi de conserver une partie de sa trésorerie en dollars US. Se reporter à la section 6.6 – «Trésorerie et équivalents de trésorerie»

6.21. IMPOT SUR LE RESULTAT

6.21.1. Report en avant des déficits

Au 30 juin 2020, les déficits fiscaux reportables de la Société, s'élevaient à 440 561 milliers d'euros (384 467 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Le report en avant permet d'imputer les déficits antérieurs sur le bénéfice futur à hauteur d'un plafond égal à un million d'euros par an, majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable supérieure à ce plafond. Les pertes fiscales non utilisées restantes continueront d'être reportées indéfiniment.

6.21.2. Actifs et passifs d'impôt différé

Les principales sources d'actifs et de passifs d'impôt différé du Groupe au 30 juin 2020 sont les suivantes :

- déficits fiscaux reportables : 440 561 milliers d'euros (contre 384 467 milliers d'euros au 31 décembre 2019) ;
- différences temporelles déductibles :
 - Liées à l'emprunt obligataire : un impôt différé passif de 2 629 milliers d'euros et actif de 1 572 milliers d'euros, soit un impôt différé passif net de 1 057 milliers d'euros ;
 - Liées aux avantages postérieurs à l'emploi : un montant d'impôt différé passif de 376 milliers d'euros compensé par un actif du même montant.

La Société a compensé ses actifs et passifs d'impôts différés (respectivement 1 572 milliers d'euros et 2 629 milliers d'euros) dans le cadre des conditions prévues par IAS 12, soit un impôt différé net au passif du bilan de 1 057 milliers d'euros.

Le produit d'impôt de la période s'explique principalement par la diminution de l'impôt différé passif net sur la période.

Au-delà des impôts différés passifs, aucun autre actif d'impôt différé n'a été comptabilisé car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable soit disponible pour compenser les différences temporelles déductibles et les déficits reportables.

6.22. RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	(51 132)	(53 011)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	31 183 921	38 858 617
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	(1,64)	(1,36)

Le résultat dilué est égal au résultat de base par action.

6.23. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Recours contentieux (Class Action)

Le 14 mai 2020, à la suite de l'annonce de la Société sur les résultats intermédiaires de son essai clinique de RESOLVE-IT aux termes duquel elafibranor n'a pas démontré d'effet statistiquement significatif ni sur le critère principal ni sur les critères secondaires d'évaluation, une plainte de recours collectif (Class Action) des actionnaires Schwartz c.Genfit SA et al., a été déposée auprès d'un tribunal de l'État du Commonwealth du Massachusetts, États-Unis, citant la Société, son conseil d'administration et certains membres de sa direction générale en tant que défendeurs. La plainte allègue que la Société aurait fait des déclarations trompeuses sur le développement d'elafibranor dans le cadre de son introduction en bourse aux États-Unis, en violation du droit boursier fédéral américain. La plainte a pour but d'obtenir des dommages et intérêts compensatoires non spécifiés. La Société et les défendeurs entendent se défendre énergiquement dans le cadre de cette procédure. L'impact financier de cette plainte ne peut être quantifié à ce jour.

Litige relatif au crédit d'impôt recherche

1. Contexte

Au cours de l'année 2014, la Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au terme de laquelle le service vérificateur a remis en cause une partie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont a bénéficié la Société au titre des dépenses engagées en 2010. Le contrôle s'est poursuivi pour les déclarations de CIR souscrites au titre de 2011 et 2012. Ce contrôle fiscal a été étendu au CIR 2014 dans le cadre d'un contrôle documentaire visant à appliquer les règles décrites ci-après.

2. Objet du litige

Le différend avec l'administration fiscale porte principalement sur des alliances de co-recherche conclues avec des partenaires de l'Industrie Pharmaceutique. L'administration fiscale estime que ces alliances sont des contrats de sous-traitance à la Société par ses co-contractants; ce qui aurait pour conséquence de réduire la base du CIR à hauteur des sommes facturées aux partenaires. Or ces alliances de co-recherche comportent des dispositions croisées relatives à la propriété intellectuelle, au mode de gouvernance partagée des programmes de recherche, au partage de risque, aux conditions de résiliation des contrats et aux modalités de rémunération qui démontrent que l'objet de ces contrats ne relève pas de la sous-traitance.

Le 5 avril 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur les CIR des années 2010, 2011 et 2012 a donné en partie gain de cause à la Société, notamment sur le point majeur de la recherche collaborative. De même, le 28 juin 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur le CIR 2014 a donné gain de cause à la Société. Le 11 septembre 2018, la Société a été remboursée de la somme de 432 milliers d'euros suite à ce jugement, le reversement de cette somme a été demandé par l'administration et effectué par la Société en juillet 2020.

Le 25 juillet 2018, puis le 28 octobre 2018 la Société a été informée que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a déposé un recours contre ces deux jugements susmentionnés.

La Cour d'Appel de Montreuil a rendu son arrêt sur le premier jugement le 18 juin 2019 et a donné gain de cause à la société sur la prise en compte des amortissements de certains biens éligibles au CIR mais a infirmé la décision du Tribunal Administratif sur le point majeur de la recherche collaborative pour les CIR 2010, 2011 et 2012 et la Société devra ainsi réduire la base de son CIR des montants facturés à ses partenaires.

3. Provision

La Société a décidé de ne pas se pourvoir en cassation et a donc constaté une provision totale de 1 892 milliers d'euros, englobant le CIR 2014 pour lequel elle n'a pas poursuivi le contentieux en cours devant la cour d'appel dont l'audience s'est tenue en mars 2020 et qui a clôturé ce litige La société reste dans l'attente du décompte final de l'administration fiscale.

6.24. PARTIES LIEES

Biotech Avenir SAS et le Fonds de dotation The NASH Education Program™ créé à l'initiative de la Société sont des parties liées au sens d'IAS 24.9.

Les sièges sociaux de Biotech Avenir SAS et du Fonds de dotation The NASH Epidemiology Institute™ sont situés à l'adresse de la Société ; ces domiciliations étant effectuées à titre gracieux.

Biotech Avenir

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 13 salariés de la Société.

Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration, est également Président de Biotech Avenir SAS.

Au 30 juin 2020, Biotech Avenir SAS détenait 4.86 % du capital social de la Société.

La société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir au cours du premier semestre 2020 ou en 2019, mis à part la domiciliation à titre gracieux.

The Nash Epidemiology Institute

Le Fonds de dotation The NASH Education Program™ (devenu The NASH Epidemiology Institute™) a été créé en Novembre 2016 à l'initiative de la Société pour développer et financer des activités de sensibilisation et d'éducation visant le corps médical et le grand public

Les transactions réalisées entre le Groupe et le Fonds de dotation The NASH Epidemiology Institute™ au cours du premier semestre 2020 se sont élevées à 2 milliers d'euros et à 32 milliers d'euros au premier semestre 2019. Il n'existe pas d'engagement du Groupe envers le fonds de dotation The Nash Epidemiology Institute™ au 30 juin 2020.

Groupe PCAS

Monsieur Frédéric Desdouits, administrateur de la Société depuis juin 2014 et actuellement membre du Conseil d'Administration de la Société, a été nommé Directeur Général du Groupe PCAS en mars 2019. Le principe actif entrant dans la composition d'elafibranor étant fabriqué par une unité de production du Groupe PCAS depuis 2013 et Monsieur Frédéric Desdouits étant devenu son Directeur Général, ce dernier est une partie liée au sens d'IAS 24.9 depuis mars 2019.

En janvier 2020, la Société a signé un Memorandum of Understanding avec la Société PCAS visant à gérer les conditions dans lesquelles le Groupe PCAS allait mettre en place à la demande de la Société une seconde source de fabrication du principe actif dans une logique de sécurisation de l'approvisionnement, et réaliser les investissements nécessaires à cette opération et à l'augmentation des capacités de production dans la perspective d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché. Le coût des transferts de technologies entre l'unité de fabrication actuelle et cette seconde source d'approvisionnement, d'un montant de 255 milliers d'euros, devait être supportée par PCAS, sauf en cas d'arrêt du programme RESOLVE-IT. Du fait de

la décision d'arrêt prise le 22 juillet 2020, ces coûts feront partie des coûts de clôture de l'essai qui seront comptabilisés au second semestre 2020. Se reporter à la note [6.2 – « faits majeurs de la période et événements post clôture »](#).

6.25. REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Par une décision en date du 2 septembre 2019, le Conseil d'Administration a accepté la démission du Président-Directeur Général de la Société et a décidé de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Genfit S.A. avec effet à compter du 16 septembre 2019.

Lors de cette même réunion et en conséquence, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination du Directeur Général de la Société et a confirmé l'ex-Président-Directeur Général dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de membre de certains comités du Conseil d'Administration de la Société.

Dans ces conditions, le tableau suivant détaille la rémunération versée au Président Directeur Général au cours du premier semestre 2019. Un second tableau présente la rémunération versée au Directeur Général au cours du premier semestre 2020 (après le changement de gouvernance).

Rémunérations du Président Directeur Général pour la période du 01 janvier 2019 au 30 juin 2019 (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Rémunérations et autres avantages à court terme (brut + charges patronales, versés) (1)	1 171	0
Indemnités de départ en retraite et provisions	0	0
Paievements en actions	0	0
Director fees Genfit Corp (net versé)	15	0
TOTAL	1 186	0

Rémunérations du Directeur Général pour la période du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2019	30/06/2020
Rémunérations et autres avantages à court terme (brut + charges patronales, versés)	0	253
Indemnités de départ en retraite et provisions	0	0
Paievements en actions	0	0
Director fees Genfit Corp (net versé)	0	0
TOTAL	0	253

(1) Au sein de ce total figure uniquement la part des sommes versées en 2019 au Président-Directeur Général en application de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale annuelle du 13 juin 2019 au titre de l'application de l'Incentive Plan à la levée de fonds ayant accompagné l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Global Select Market qui a été rattachée à l'exercice 2018, soit $\frac{3}{4}$ de la somme due, soit 562 893 euros brut. En revanche le Président du conseil d'administration a renoncé au versement du solde, soit une somme brute de 187 631 euros qui avait été rattachée à l'exercice 2019.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Mouney, bénéficie d'une rémunération fixe. Il bénéficie en outre d'un véhicule de fonctions et du régime de prévoyance et de mutuelle des salariés du Groupe. Ces avantages sont totalisés dans le tableau ci-dessous à la ligne « Autres rémunérations ». Le Président du Conseil d'Administration bénéficie en outre de jetons de présence accordés au titre de sa participation aux travaux de certains des comités du Conseil d'Administration.

Le contrat de mandat du Directeur Général prévoit, en cas de cessation de son activité, une indemnité de non-concurrence égale à :

- (i) douze (12) mois de rémunération fixe, calculée sur la base des montants bruts dus au titre des douze derniers mois révolus et
- (ii) augmentée, le cas échéant, du montant de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice précédent. Cette indemnité vise à compenser l'interdiction faite au Directeur Général, pendant une durée de 12 mois qui suivrait la cessation de ses fonctions, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec certaines entreprises menant une activité directement concurrente de la Société.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie, sauf faute grave au sens du droit du travail, d'une indemnité de départ égale à :

- (i) douze (12) mois de rémunération fixe, calculée sur la base des montants bruts dus au titre des douze derniers mois révolus et
- (ii) augmentée, le cas échéant, du montant de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice précédent. Cette indemnité sera versée un mois après la cessation effective de son activité au sein du Groupe. L'indemnité ne sera pas versée si, à son initiative, le Directeur Général quitte la Société pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Il est précisé par ailleurs que toute somme versée au titre de la clause de non concurrence viendra s'imputer sur les sommes dues au titre de l'indemnité de départ et réciproquement. L'engagement total et maximum représenté par cette indemnité (brut, charges patronales et taxe sur les salaires) au 30 juin 2020 s'élèverait à 399 milliers d'euros.

Le tableau ci-après détaille les jetons de présence et autres rémunérations dus et versés aux mandataires sociaux non dirigeants :

(En euros)	Semestre clos le 30/06/2019		Semestre clos le 30/06/2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean-François MOUNEY ⁽²⁾				
Jetons de présence	0	0	15 000	15 000
Autres rémunérations	0	0	100 098	100 098
TOTAL	0	0	115 098	115 098
Xavier GUILLE DES BUTTES ⁽¹⁾				
Jetons de présence	19 293	17 549	44 690	33 790
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	19 293	17 549	44 690	33 790
Frédéric DESDOUITS ⁽¹⁾				
Jetons de présence	9 919	6 431	25 070	17 390
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	9 919	6 431	25 070	17 390
BIOTECH AVENIR ⁽¹⁾				
Représenté par Florence Séjourné				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Philippe MOONS ⁽¹⁾				
Jetons de présence	13 407	12 099	27 250	16 350
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	13 407	12 099	27 250	16 350
Anne-Hélène MONSELLATO ⁽¹⁾				
Jetons de présence	17 549	17 113	29 430	18 530
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	17 549	17 113	29 430	18 530
Catherine LARUE ⁽¹⁾				
Jetons de présence	7 303	6 431	25 070	20 710
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	7 303	6 431	25 070	20 710
TOTAL	67 471	59 623	266 608	221 868

Les jetons de présence et autres rémunérations de Monsieur Jean-François Mouney qui figurent ci-dessus correspondent à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

Par ailleurs, les mandataires sociaux, les administrateurs et les membres de la Direction bénéficient d'une assurance responsabilité civile spécifique pour les éventuelles fautes de gestion commises dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la couverture des 12 mois à compter de mars 2020, la prime d'assurance incluant la police d'assurance IPO qui a été payée par la Société pour la mise en place de cette couverture s'élève à 1 316 milliers d'euros.

6.26. ENGAGEMENTS

Contrats de sous-traitance

Le Groupe a conclu des contrats, dans le cadre habituel de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principe actif et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

Au cours de l'exercice 2019 la société a néanmoins convenu avec une de ses CMO d'un Memorandum of Understanding (MoU) devant être suivi d'un contrat de mise en œuvre en vertu duquel le Groupe confierait à la CMO la mise en place d'une seconde source d'approvisionnement et de fabrication de l'elafibranor.

Les coûts liés au transfert de technologie nécessaire à la mise en place de la seconde source d'approvisionnement et de fabrication, ainsi que les coûts de fabrication des lots d'enregistrement sont pris en charge par la CMO et servent de base au calcul du montant des pénalités qui seraient dues par le Groupe dans certains cas de résiliation anticipée du MoU ou de son contrat de mise en œuvre. Le montant de ces pénalités pourrait atteindre au maximum 1 360 milliers d'euros. Les circonstances de la clôture de l'essai RESOLVE IT font partie des cas d'exclusion du paiement des pénalités.

Avals et cautions

Au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos, GENFIT a accordé au bailleur une garantie à première demande de paiement de loyer d'un montant de 542 milliers d'euros au 30 juin 2020 542 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Le montant de la garantie à première demande a été porté à 590 milliers d'euros à compter du 22 août 2020 comme suite à l'extension de son siège social en avril 2019.

Obligations au regard de la copropriété des droits de propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a pas eu à prendre de licence d'un quelconque titre de propriété intellectuelle appartenant à un tiers pour développer les candidats-médicaments et candidats-biomarqueurs qui constituent son portefeuille de programmes et produits propriétaires.

La Société veille, s'agissant de ces programmes, à ce que les accords de collaboration ou de sous-traitance qu'elle est amenée à conclure, stipulent systématiquement que les résultats de la recherche sont sa propriété. C'est notamment le cas des travaux réalisés dans le cadre des consortia de recherche, dans lesquels la Société est associée à des laboratoires universitaires et à d'autres entreprises biotechnologiques. Elle détient donc la totalité des droits de propriété intellectuelle sur les produits de son portefeuille de programmes et produits propriétaires.

En revanche, les accords signés dans le cadre des alliances de co-recherche que la Société a noué historiquement avec des partenaires de l'industrie pharmaceutique prévoyaient que les droits de propriété intellectuelle des candidats-médicaments développés dans le cadre de ces alliances appartenaient aux partenaires. Ces accords prévoyaient également que la Société disposait des droits de propriété intellectuelle sur les technologies innovantes découvertes à cette occasion, même si elle a dû en concéder une licence gratuite et non exclusive au partenaire industriel aux fins du développement des candidats-médicaments découverts dans le cadre des programmes de co-recherche.

A ce jour, Sanofi reste le seul partenaire industriel susceptible de disposer encore de droits d'exploitation sur un candidat-médicament développé dans le cadre de son alliance de co-recherche historique avec GENFIT et donc susceptible d'utiliser gratuitement mais de façon non exclusive les technologies développées par la Société dans le cadre de ce programme ; les autres partenaires historiques ont signifié à la Société leur décision de ne pas exploiter ou d'arrêter l'exploitation des résultats issus des recherches communes. Néanmoins, à ce jour, Sanofi n'a pas fait part à la Société de sa volonté de poursuivre le développement de ce programme; alors que la dernière phase de recherche partagée avec les équipes de la Société s'est achevée en mai 2015.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2020

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

GRANT THORNTON*Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du pont

92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de € 2.297.184

623 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Genfit, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 29 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.2 « Faits majeurs de la période et événements post clôture » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les impacts attendus de la décision d'arrêt de l'essai Resolve-It en juillet 2020 et de la pandémie Covid-19.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 30 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Baloteaud

Sandrine Ledez